



HAL
open science

Le traitement des régionalismes dans les notices étymologiques du Trésor de la langue française : l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont

André Thibault

► **To cite this version:**

André Thibault. Le traitement des régionalismes dans les notices étymologiques du Trésor de la langue française : l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont. Actes du Seminaire de methodologie en etymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, annee universitaire 2005/2006), 2006. hal-02568694

HAL Id: hal-02568694

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02568694>

Submitted on 10 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

André Thibault :
Le traitement des régionalismes
dans les notices étymologiques
du *Trésor de la langue française* :
l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont

(conférence présentée le 5 octobre 2005 dans le cadre du «Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique» de l'ATILF)

Date de mise en ligne : 15 décembre 2005

Article à citer comme suit :

Thibault, André (2005). "Le traitement des régionalismes dans les notices étymologiques du *Trésor de la langue française* : l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont", in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/seminaires/Seminaire_Thibault_2005-10.pdf), 36 pages.

André Thibault

Le traitement des régionalismes dans les notices étymologiques du *Trésor de la langue française* : l'exemple du vocabulaire de G. Guèvremont

1. Introduction

À l'invitation d'Éva Buchi, qui dirige le projet de mise à jour des rubriques historiques et étymologiques du TLFi, nous nous sommes penché sur le traitement des régionalismes dans cet ouvrage. Le sujet étant très vaste, nous avons choisi de nous limiter aux québécoismes. Le problème du repérage de ces derniers dans le TLFi s'est tout de suite posé à nous. Il n'y a pas vraiment de fonction informatisée permettant de relever de façon automatique tous les régionalismes du franco-québécois inclus dans le TLFi, en dépit de certaines marques pouvant guider l'utilisateur (« rég. », « Canada », « Québec », etc.), ne serait-ce que parce que l'ouvrage contient une certaine part de régionalismes « cachés » (il s'agit en général de régionalismes sémantiques mal interprétés par les rédacteurs). Pour ce premier travail sur la question, nous avons choisi de relever tous les articles comprenant des citations empruntées à l'œuvre de la romancière québécoise Germaine Guèvremont (ce que le logiciel d'exploitation du TLFi permet de faire très facilement), en faisant le pari que nous allions ainsi relever un bon nombre de lexèmes présentant des particularités diatopiques. L'exercice révèle que l'œuvre de la romancière (il s'agit presque toujours de son roman *Le Survenant*, à quelques exceptions près) a été largement exploitée par l'équipe de rédaction du TLF (près de 600 citations). Un contrôle manuel de ce premier corpus nous a permis de réunir environ une soixantaine de diatopismes, soit environ 10% du total ; certains d'entre eux n'ont d'ailleurs pas été identifiés comme tels dans l'article, comme nous l'avions prévu. D'autres en revanche ont bel et bien été présentés comme « rég. » dans la partie synchronique de l'article, mais ont été tout à fait sacrifiés dans la partie historique, qui est celle que l'équipe TLF-Étym compte refaire.

Il s'agissait ensuite de voir ce qu'il était possible de faire pour améliorer le traitement de ces matériaux diatopiquement marqués. Une première étape de complétage bibliographique s'imposait. Les outils aujourd'hui à notre disposition, non seulement les publications les plus récentes (DHFQ, DRF, BrassChauvSPM, BrassTN, PotierHalford, etc.), mais également les bases de données bibliographiques (ILQ) et textuelles (Québétext) informatisées du TLFQ permettent d'obtenir une image globale de l'état des connaissances sur les mots en question. À partir des données ainsi recueillies, il a été en général possible d'améliorer l'article du TLFi en proposant une nouvelle première attestation, ainsi qu'une prise en charge des différentes acceptions ou phraséologismes ; mais bien souvent, l'amélioration a consisté tout d'abord à prendre acte de l'existence du diatopisme, qui avait été totalement négligée dans le premier état de la rédaction, et de rendre compte de son apparition et de sa formation dans le commentaire historique. Exceptionnellement, il nous est même arrivé de proposer un nouvel étymon, ce qui a pu avoir des conséquences sur le dégroupement des homonymes dans la partie synchronique de l'article. En effet, on constate qu'il est souvent difficile de toucher à la partie diachronique sans que cela n'entraîne des interventions dans la partie synchronique.

On trouvera ci-dessous, pour chaque item traité, la partie de l'article du TLFi s'y rapportant (synchronique et diachronique), suivie de nos commentaires et ajouts bibliographiques.

2. Analyse

2.1. *S'acarêmer*

ACARÊMER (S'), verbe pronom.

Région. (can.), fam. „S'habituer au carême, au jeûne.” (Canada 1930).

Anton. décarêmer :

Essaye pas, Survenant, tu perds ton temps. Je **me suis acarêmé** après l'autre soir que tu sais, je *me décarêmerai* seulement le jour de Pâques au matin. Pas avant.

G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 173. [...]

Étymol. et Hist. Canadianisme relevé par le Père Potier ds *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc., des Canadiens au XVIII^e s. 1743-52, Bulletin du parler français*.

Dér. de *carême* (préf. *a*-*) par *anton.* à partir de *descaresmer* « cesser d'observer le carême » (dep. 1209, RENCLUS DE MOLLIENS, *Miserere*, éd. Van Hamel, 217, 12 ds T.-L.).

Cet article gagnerait à être complété par une rubrique bibliographique, qui pourrait se présenter comme suit :

Bbg. À ajouter à FEW 2, 1389b, QUADRAGESIMA I 1, à la suite du type *décarêmer*. – JuneauLex 46 (« [il est] bien possible que *s'accarêmer* soit lui aussi d'origine galloromane », hypothèse non étayée par des matériaux mais vraisemblable en raison de l'ancienneté de l'attestation) ; PotierHalford 232.

2.2. *Adon*

ADON¹, subst. masc.

1. Don, bonne disposition du destin, hasard heureux, chance :

1. Bonjour, Monsieur Chapdelaine. Bonjour, Mademoiselle Maria.

C'est un « **adon** » que je vous rencontre, puisque votre terre est plus haut le long de la rivière et que moi-même je ne viens pas souvent par « icitte ». L. HÉMON, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 13.

2. Bonne disposition, courtoisie :

2. Ce qu'elle avait pris pour pur **adon** ou visites amicales se révélait de la curiosité méchante. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 236.

D'adon. Dans de bonnes dispositions, entièrement adonné à :

3. ... Amable et Didace sciaient au godendard, mais le père et le fils n'étaient pas *d'adon* à l'ouvrage. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945 p. 36. [...]

Étymol. et Hist. Can. ; déverbal de *adonner** au sens de « donner ».

Bbg. Canada 1930.

Idéalement, le commentaire historique devrait reprendre les subdivisions de la partie synchronique. Dans ce cas-ci, il faut de toute façon revoir certaines définitions : il convient de rayer « don » de l'acception numéro 1 ; quant à l'acception numéro 2, « bonne disposition, courtoisie », c'est un artefact dû à une interprétation contextuelle du passage. En réalité, nous avons encore une fois ici le sens de « hasard heureux, chance ». Quant à *être d'adon*, cette locution ici ne signifie pas « être dans de bonnes dispositions », mais bien « avoir de l'habileté, du savoir-faire, du talent, une disposition et une aptitude naturelles pour certaines choses » (GPFC). Nous pouvons donc réécrire comme suit le commentaire historique :

Au sens 1, déverbal de *s'adonner* au sens de « coïncider, arriver à propos, par hasard, sans qu'on l'ait prévu » (GPFC) ; attesté depuis 1877 (DHFQ = DatLex 48). – Au sens 2, déverbal de *s'adonner* au sens de « convenir, s'adapter, s'ajuster, se prêter, être à sa place » (GPFC) ; attesté depuis 1894 (DHFQ). – Plus simplement, on renverra le lecteur au DHFQ, où le mot est traité sur trois colonnes (mais où l'indication « déverbal de *adonner** » est un peu insuffisante ; on aurait pu préciser selon les acceptions).

La notice bibliographique pourrait être enrichie : à ajouter à FEW 24, 136b-137a, *ADDŌNARE. – DHFQ s.v. *adon, adonnance, adonnant, adonner* (attestations depuis 1727 au Québec au sens de « arriver, se présenter, survenir ») ; DatLex 48 ; CormierAcad 1999 ; v. encore BrassTN 2001 s.v. *adonner*.

2.3. *Allable*

ALLABLE, adj.

Néol. [En parlant d'un chemin] Où l'on peut passer ; praticable :
Aux premiers chemins **allables**, les deux hommes se rendirent à Sorel.
Ils n'en revinrent que le soir ... G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*,
1945, p. 97.

Étymol. et Hist. **1.** 1314 *devant alable* « qui précède » (H. DE MONDEVILLE, Rich. 2030, fo 67c ds GDF. : Les signes devant **alables** apperent), attest. isolée ; **2.** 1355 *alable* « (d'un lieu) par où l'on peut passer » (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste Gen., fo 181a, *ibid.* : Jaçoit ce que elles [les Alpes] aient esté passables et **alables** a pou d'olz et de chevauchiees). 1530, *ibid.* ; repris en 1945, *supra*.
Dér. du rad. de *aller** ; suff. *-able**.

Bbg. BÉL. 1957.

D'abord, il conviendrait de dire qu'il s'agit d'un canadianisme plutôt que d'un simple néologisme sans restriction diatopique (la suffixation en *-able* est très productive en franco-canadien, v. Verreault TraLiQ 3 1979 ; BÉL. 1957 est une source canadienne ; le mot n'a pas été « repris » quatre siècles plus tard par Germaine Guèvremont, mais créé spontanément par la langue à partir de mécanismes néologiques récurrents). Smiřický, l'auteur de l'article AMBŪLARE du FEW (cf. 24, 422b), n'a pas su faire la part des choses :

Mfr. *alable* adj. « par où on peut passer » (Bersuire, Gdf ; 1530, *ibid.*), frm. *allable* (hap. 1945, TLF), afr. *devant alable* « qui précède » (HMond, Gdf), mfr. *premier allable* « préalable » (Bretagne s.d., Gdf ; Lac) ; canad. *allable* « praticable (d'un chemin) ; qui permet de sortir (du temps) » (1930, DoillonFEL 1, 3, Suppl).

On complétera par la bibliographie (elle est extensible à souhait à partir de l'ILQ, mais dans le TLFi, on peut se restreindre aux sources les plus importantes) :

Bbg. Dionne 1909 ; GPFC 1930 s.v. *allabe* ; BÉL. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; FEW 24, 422b, AMBŪLARE I 1 ; Verreault TraLiQ 3 1979.

2.4. *Ambitionner*

AMBITIONNER, verbe. [...]

b) Empiéter, prendre plus que sa part. „Tu ambitionnes ; si tu continues, il me restera rien (= tu te fais la part trop belle).” (*Canada* 1930).

Ambitionner sur le pain bénit (même signif.) :

11. Et pourquoi pas avoir un carré de fraisiers ? Les deux premières années sont un peu dures, mais après, les fraises se tirent d'affaire toutes seules. Amable l'interrompt :

Aïe ! **Ambitionne** pas *sur le pain bénit*. Qui c'est qui s'occupera des cageaux, des casseaux, du cueillage ? G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 187.

2. Emploi pronom.

a) Rivaliser. „Ils s'ambitionnent à qui finira le premier.” (*Canada* 1930).

b) Travailler avec de plus en plus d'ardeur, faire son possible pour exécuter une chose rapidement. „S'ambitionner à l'ouvrage, sur l'ouvrage (= s'animer de soi-même en travaillant).” (*Canada* 1930) ; „s'ambitionner pour finir avant l'orage, avant la noirceur.” (BÉL. 1957).

c) S'entêter. „Il s'ambitionne à rien faire (= il persiste à ne rien faire).” (*Canada* 1930). [...]

Étymol. et Hist. Av. 1630 « rechercher les honneurs avec ardeur » (AUBIGNÉ, *Sancy*, II, 1 ds HUG. : Je lui appris encores à dire souvent maxime d'Etat, maladie d'Etat, periode d'affaires, interesser, prendre la garantie, faire fortune, courir risque, symboliser, jalouzer, **ambitionner**, un esprit poli, et mille termes en cette façon, à quoy on conoist aujourd'huy une belle ame).

Dér. de *ambition** ; dés. *-er*. [...]

Bbg. BAILLY (R.) 1969 [1946]. BAR 1960. BÉL. 1957. BÉNAC 1956. Canada 1930. CAPUT 1969. DUP. 1961. FÉR. 1768. LAF. Suppl. 1878. NOTER-LÉC. 1912.

Pour cet article, notre seule critique porte sur la mise à jour bibliographique : on ajoutera Clapin 1894 ; FEW 24, 402b-403a, AMBITIO ; dp. 1881 au Québec, DHFQ s.v. *ambitionner* (v. encore *ambitionnant*, *ambitionné*, *ambitionneux*) ; v. encore BrassTN 2001 s.v. *ambitionné*.

2.5. Au(l)nage

AUNAGE², **AULNAGE**, subst. masc.

Région. (Anjou, Canada). Aunaie ou aulnaie :

À l'eau déjà haute qui noyait la commune, hormis la pointe et quelques levées de terre en saillie çà et là, bientôt vinrent s'ajouter les eaux des lacs. Puis la fumée d'un premier paquebot empanacha les touffes de saules de l'Île des Barques. Comme impuissante à s'élever plus qu'à hauteur d'arbre, elle traîna longtemps à la tête des **aulnages** avant d'aller mourir parmi les vieux joncs. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 183.

Rem. 1^{re} attest. 1930 (*Canada*) ; dér. de *aulne**, *aune*², suff. *-age**. [...]

Bbg. BÉL. 1957. Canada 1930. DUL. 1968. Forest. 1946. PLAIS. 1969.

Nous sommes en mesure de proposer une nouvelle première attestation : 1881. En outre, la marque diatopique « Anjou » demande à être étayée par une source.

Notice bibliographique : à ajouter à FEW 15/1, 15a, *ALISA 1. – Manseau 1881 s.v. *aunage* ; Dionne 1909 s.v. *aunage* ; Rogers 1977 s.v. *aulnages* ; Clas 1979 s.v. *aulnage*.

2.6. Avironner

AVIRONNER, verbe trans.

MAR., peu usité. Faire avancer une embarcation en se servant des avirons. *Avironner une barque, un canot, une chaloupe* :

Mais un aboiement approchait sur la route : Z'Yeux-Ronds vira de bord et alla au-devant. Une fois hors de la vue des Beauchemin, Venant **avironna** à coups plus modérés. Il prendrait amplement son temps pour se rendre au lac. G. GUÉVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 70.

Rem. Semble d'un usage cour. au Canada (*cf. ex.*), où il est aussi synonyme de *pagayer* (*cf. BÉL. 1957*) ; noté comme peu usité par la plupart des dict. du XIX^e s. *Nouv. Lar. ill.* précise „on dit mieux : *aller à l'aviron*”. Absent de la nomenclature des dict. du XX^e siècle. [...]

Étymol. et Hist. 1. *Ca* 1040 « entourer, environner » (*Saint Alexis*, 115d, éd. G. Paris et L. Pannier ds T.-L. : De totes parz l'ont si **avironet** Que avis onques i pot hom habiter) XVI^e s. (SEYSSEL, trad. de Thucydide, I, 6 [18 ro] ds HUG.), repris par *Ac. Compl.* 1842 qui le qualifie de „vieux langage” ; **2.** 1611 « ramer » (COTGR.) „ancien” terme de „marine” selon *Ac. Compl.* 1842.

1 dér. de l'a. fr. *aviron* adv. « tout autour » (*FEW* t. 14, p. 389a) attesté dep. le début du XI^e s. (*Psautier Oxford*, éd. Fr. Michel 143, 14, ds T.-L. : avirun ornedes si cume semblance de temple) formé de l'a. fr. *viron* « rond, cercle », dér. de *virer** (v. *environ*) et de la prép. *à* (d'où encore en 1588 *a viron* « à environ », CH. DE BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I, 15, Caen : Arrivé qu'il fut en un village appelé Aye, pres la mer, a viron une lieue de Bayeux) ; 2 dér. de *aviron** subst. « rame » étymol. 1. **STAT. Fréq. abs. littér.** : 2.

Bbg. Canada 1930. DUL. 1968.

Là encore, notre effort doit porter sur une mise à jour de la notice bibliographique : Blanchard 1914 ; BÉL. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; Rogers 1977 ; Clas 1979 ; DFPlus 1988 ; DQA 1992 (v. encore ILQ). – Les attestations canadiennes sont à classer dans FEW 14, 393b, VIBRARE I 1 b α, à la suite de nfr. [*avironner*] id. [= « ramer »] (Trév 1752—Besch 1858).

2.7. Babiche

BABICHE², subst. fém.

Région. (Canada). Lanière de cuir, de peau de chevreuil ou d'anguille (*cf. Canada 1930* et BÉL. 1957) :

Outre le fauteuil du chef de famille et la chaise berçante d'Amable sur lesquels nul n'osait s'asseoir, il y avait une dizaine de chaises, droites et basses, les plus anciennes taillées au couteau, à fond de **babiche** tressée et au dossier faiblement affaissé par l'usage ; les autres cannées d'éclisses de frêne ; toutes adossées au mur. G. GUÉVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 54.

Tirer la babiche. Exercer le métier de cordonnier (*Canada 1930*).

Au fig. Serrer la babiche. Se serrer la ceinture.

Rem. Attesté ds *Canada 1930* et BÉL. 1957.

P. ext., souvent *fam.* et *péj.* [En parlant d'une pers.] „Personne longue et fluette.” (*Canada 1930*) „Est-elle grande! je n'ai jamais vu une *babiche pareille*” (*Canada 1930*).

Étymol. et Hist. Mot can. fr. empr., d'apr. *NED Suppl.*, au micmac *ababich* « corde ». [...] **Bbg.** BÉL. 1957. Canada 1930.

De 1930, ce canadianisme peut être antédaté en 1669 (v. DHFQ = DatLex 48), donc de près de trois siècles. Il est connu au Québec, en Acadie et en Louisiane. « Mot d'origine amérindienne, probablement algonquienne ; la forme qui s'en rapproche le plus est le micmac *ababich* attesté dès 1612 comme équivalent du français, *corde, fil* [...] » (DHFQ).

Pour ce qui est de la notice bibliographique, elle pourrait être enrichie de ReadLouis 1931 ; DitchyLouis 1932 ; MassignonAcad 1962 ; DHFQ ; DatLex 48.

2.8. *Baissière*¹

BAISSIÈRE, subst. fém.

A. Dépression qui retient l'eau de pluie dans une terre labourée :

1. La pluie tombait à verse. C'était vraiment pitié de la voir, pauvre boiteuse, le bord de sa bonne robe encroûtée de boue, enfoncer dans la vase jusqu'à la cheville et traîner sa jambe faible, comme une aile blessée, par les chemins glaiseux, sur les *buttes*, dans les **baissières**, partout. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 258.

B. [En parlant de vin, de cidre, de bière, etc.] Ce qui reste au fond d'un tonneau :

2. Ce qui reste de **baissière** ne sera pas perdu : les domestiques le boiront. H. COULABIN, *Dict. des loc. pop. du bon pays de Rennes en Bretagne*, 1891.

Rem. 1. Il s'agit d'un terme essentiellement rural. **2.** Au sens A il existe un synonyme régional. *baisseur*.

Étymol. et Hist. 1. 1160-74 « dépression de terrain » (WACE, *Rom. de Rou*, III, 531 dans KELLER, p. 32a : En Corcers vint grant aleure Or oez quel mesaventure! En la **bassiere** volt veeir, Ne sai si il out de rien espeir) 1457 (*Lit remiss.* ann. 1457 in *Reg. 187 Chartoph. reg.* ch. 291 dans DU CANGE, s.v. *baissa* 2) ; 1838 agric. (*Ac. Compl.* 1842 : **Baissière** ... Enfoncement, dans une terre labourée, qui retient l'eau de la pluie). **Rem. :** attesté comme terme dial. (JAUB. t. 1 : **Baissière** ... Dépression dans un terrain, partie basse et souvent humide) ; 2. 1307 « vin du fond du tonneau », (*Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, A.N. J 413, pièce 29 dans GDF. *Compl.* : II. **bessieres** de vin et .I. de sidre). Dér. de *baissier** ; suff. *-ière**. **Fréq. abs. littér. :** 1.

Il s'agit d'un technicisme largement représenté en français nord-américain (Acadie, Québec, Windsor-Détroit, Mississippi, Louisiane). Une telle répartition donne à penser que le sens présenté comme relevant de l'agriculture dans le commentaire historique du TLF est d'apparition bien antérieure à 1838.

Il est bien dommage que cet article ne soit pas assorti d'une rubrique bibliographique. Une telle notice pourrait mentionner Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1925-1933 ; DitchyLouis 1932 ; McDermottMississippi 1941 ; HullWindsor 1955 ; MassignonAcad 1962 (v. encore ILQ). – Les attestations nord-américaines sont à classer dans FEW 1, 273a, *BASSIARE, à la suite de fr. *baissière* [n.f.] « partie basse d'une région, d'un champ ; creux où l'eau de pluie séjourne dans une terre labourée ».

¹ Cf. les remarques que Jean-Paul Chauveau consacre ici même (pages 2-3) à la notice historique et étymologique de l'article *baissière* du TLFi.

2.9. Barauder

BARAUDER, verbe intrans.

Région. Flâner, errer, se promener sans but :

L'un et l'autre [deux frères] avaient quitté père et mère et patrie, pour devenir son maître et refaire sa vie. Ah ! Quand il s'agissait de **barauder** de bord en bord d'un pays, ils avaient pas leur pareil à des lieues à la ronde.

G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 192.

Étymol. et Hist. Orig. obsc. Terme dial. attesté en can. : 1945 « se mouvoir, errer » (G. Guèvremont, *supra*) et *Canada* 1930 aux sens de « mouvoir (un fardeau) sur le centre ou obliquement » trans. ; « se mouvoir sur son centre », « aller de côté et d'autre », « flâner » intrans. ; « marcher lentement, flâner » pronom. dans les dial. du Centre (JAUB. : **Barauder** [...] Mouvoir sur son centre ou obliquement) ; de l'Ouest (P. MARTELLIÈRE, *Gloss. du Vendômois*, 1893, p. 31 : **Barauder** [...] Tourner, diriger en sens contraire), en Suisse romande Genève *baroda* « divaguer, délirer » (*Pat. Suisse rom.* t. 2, p. 260b). Peut-être à rapprocher des formes citées s.v. *rotare* dans *FEW* t. 10, p. 497b.

STAT. Fréq. abs. littér. : 2.

Ce type lexical du centre et de l'ouest galloroman a connu une large diffusion en français d'Amérique (Acadie, Québec, Louisiane). WartburgMs, Juneau et Baldinger (v. la bibliographie ci-dessous) sont d'accord avec le rapprochement proposé par TLF (< RÖTARE), mais l'élément initial reste totalement inexplicé. Jean-Paul Chauveau (communication personnelle) propose avec vraisemblance un dérivé sur le type fr. *barrau(t)* m. « petit baril » (1323—16^e s.), etc. (*FEW* 22/2, 114b-115a), avec réinterprétation du suffixe en *-aud* et conversion verbale. Sa proposition se base sur le fait que plusieurs glossaires donnent un sens très précis à ce mot, dont les sens plus généraux ne représenteraient que des extensions : cf. tour. *barauder* v.a. « balancer un fût d'un côté sur l'autre pour le laver, le rincer, ou le faire changer de direction lorsqu'on le déplace en le faisant rouler » (Davau, *Le vieux parler tourangeau*, Tours 1979) ; Vienne *barrauder* v.a. « déplacer une barrique en la balançant sur son bouge » (MineauR²) ; v. encore Centre *barauder* v.a. « mouvoir un fardeau sur son centre ou obliquement » (v. bibliographie ci-dessous). Ce type de formation ne serait pas isolé : cf. Maine *bariller* v.a. « imprimer un mouvement (à un tonneau, à une barrique) pour agiter l'eau qu'on y a versée » (ALBRAMMs p 82, 110).

Notice bibliographique : Gingras 1860 ; Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; Bél. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; Dul. 1968 ; Juneau, RLiR 38 pp. 302-311 ; « Giv. *bèraudè* “rôder la nuit pour s'amuser”, Montjean *berrôder* “rôder, errer” » *FEW* 10, 497b, RÖTARE I 2 ; « Centr. *barauder* v.a. “mouvoir un fardeau sur son centre ou obliquement” » *FEW* 21, 390b, concept 'remuer' ; « Kan. *barauder* v. n. “osciller de côté et d'autre sur un chemin glissant (d'une voiture d'hiver)” » *FEW* 23, 79a, concept 'glisser' ; BaldEtym 1, 327-8 (où toute la famille est réunie).

2.10. *Barda*

BARDA, subst. masc. [...]

C. Région. (Canada). *Faire du barda*. Faire le ménage (DUL. 1968) :

4. Dès le lendemain de son arrivée, Marie-Amanda entreprit le grand **barda** qu'Alphonsine avait toujours retardé. Toute une journée les poulies grincèrent sous le poids de la corde où des pièces de linge pendaient. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 99.

Étymol. et Hist. **1. a)** 1848 *berdâa* « (en parlant d'un soldat d'Afrique) équipement du soldat porté sur son dos » (E. DAUMAS, *Le Grand Désert*, 41 dans QUEM. : On disait [...] que chacun d'eux [des soldats] portait une lance au bout de son fusil et sur le dos un bât **berdâa**) ; 1863 arg. milit. *barda* (A. CAMUS, *Les Bohèmes du drapeau*, p. 196) ; **b)** 1881 arg. des peintres d'apr. ESN. ; 1883 *id.* (J. RICHEPIN, *Le Pavé*, p. 364) ; **c)** 1883 fam. (LARCH. *Suppl.*, p. 11 : **Barda**.

Bagages) ; **2.** p. métaph. 1952 arg. des voyous « billet de 1000 francs (contenu dans un sac) » d'apr. ESN. 1965; 1957 *id.* (A. SIMONIN, *Le Pt Simonin ill.*, p. 41 : **Barda** [...] Unité de mille francs. Ne s'emploie qu'au pluriel, et semblerait-il de préférence pour les centaines).

Empr. à l'ar. *barda'a* « bât » rembourré pour un âne ou une mule, « couverture placée sur le dos de la bête » (DEVIC, *Dict. étymol. des mots d'orig. orientale*, s.v. *barde* ; LOK., s.v. *barda'a*) ; usage répandu par les soldats fr. ayant servi en Afrique ; v. aussi *barde*¹. [...]

Bbg. SAIN. Lang. par. 1920, p. 158.

Le sémantisme réuni sous C, d'origine différente, est attesté depuis 1810 (v. DHFQ) et s'étend à toute l'Amérique francophone (Acadie, Québec, Louisiane) ; il s'agit d'un déverbal de *bardasser* (déjà *bredasser* 1744, PotierHalford), type attesté du Centre-ouest au Centre-est de la France et dont la famille est réunie dans FEW 1, 540b-541a, BRITTUS III. Il conviendrait donc de dégrouper les homonymes traités dans la partie synchronique de l'article (A et B d'une part, C d'autre part) et d'accorder à chacun d'entre eux une entrée à part entière. Dans le TLF, on ne trouve le type *bredasser* que sous l'article consacré au suffixe *-asser*.

Notice bibliographique : Gingras 1860 s.v. *barda* ; Dunn 1880 s.v. *beurdas* ; Clapin 1894 s.v. *barda*, *berda* ; Dionne 1909 s.v. *berdas* ; PoirierAcad 1927 s.v. *beurda* ; GFPC 1930 s.v. *berda* ; DitchyLouis 1932 s.v. *berdas* ; FEW 1, 540b-541a, BRITTUS III ; MassignonAcad 1962 ; DHFQ s.v. *barda* (où on trouvera toute la famille dérivationnelle : *bardassage*, *bardasser*, *bardasserie*, *bardasseux*, *bardassier*, *bardi-barda*) ; CormierAcad 1999 s.v. *berda*.

2.11. *Batture*

BATTURE, subst. fém.

MAR. Fond rocheux à fleur d'eau, sur lequel la mer se brise :

1. Les brisans déployaient sur toute la côte, excepté à la pointe du sud-est, où il y avait une petite **batture** de rochers, qui pouvait s'étendre à deux encablures : je voulus, avant de continuer ma route, m'assurer s'il y avait fond. *Voyage de La Pérouse*, t. 2, 1797, p. 299.

2. Les canards assemblés par milliers, les uns silencieux, les autres nerveux et volontiers criards, formaient comme une île vivante sur la **batture**. G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 72.

Étymol. et Hist. **1.** Fin XII^e s. « action de battre, de frapper » (*Dialogue Grégoire*, éd. W. Foerster, p. 206 dans GDF. : Cestui li tot poissanz et li merciabls Deus en flaelant porcovrit de la parmanable

bature) 1611, COTGR. ; répertorié comme terme „vieilli” dans *DG* ;
 2. 1529 mar. « rochers situés un peu au-dessous de la surface de l'eau » (J. et R. PARMENTIER, *Disc. de la navigation*, 39, Schefer dans *R. Hist. litt. Fr.*, t. 5, p. 302, s.v. *brisant* : On voyoit de grans brisans que l'on estimoit bancs ou **battures**). Dér. du rad. de *battre** ; suff. *-ure**.
Fréq. abs. littér. : 3. **Bbg.** LEW. 1960, p. 89, 121.

Il faudrait d'abord préciser que la citation de G. Guèvremont n'illustre pas l'acception donnée par le TLF, mais bien un sens légèrement différent : « haut-fond de sable et de rocher [en eaux douces, l'action de ce roman se déroulant près de Sorel] » (définition tirée du glossaire rédigé par G. Guèvremont elle-même). Cette acception semble secondaire en français québécois ; la plus largement attestée (mais il y en a d'autres, consulter la bibliographie ci-dessous) est la suivante : « partie de rivage asséchant à marée basse » (GPFC). Cette innovation sémantique, attestée depuis 1672 (DatLex 48 ; attestée dès 1808 en anglais canadien, v. Poirier TraLiQ 2, 1978, p. 82 ; selon DFPlus, le mot a déjà été employé par Jacques Cartier pour se référer aux battures du fleuve, mais il serait prématuré de voir là un figement de sens), s'explique par la topographie de la vallée laurentienne, où les battures du fleuve, de l'estuaire jusqu'à la ville de Québec, sont régulièrement libérées au moment de la marée basse. Il s'agit d'un québécois emblématique, qui est bien représenté dans la toponymie (v. BlaisTopon 1983).

Notice bibliographique : Maguire 1841 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; Bél. 1957 ; Poirier TraLiQ 2, 1978, p. 82 ; MassicotteÎleauxGrues 1978 ; BlaisTopon 1983 ; DFPlus 1988 ; DulongCanad 1989 ; BrassChauvSPM 1990 ; DQA 1992 ; DatLex 48. — Manque à FEW 1, 291b, BATTUERE I (à la suite d'af. *bateure* “action de battre”, etc. ; évocation du mouvement des vagues sur le fond rocheux).

2.12. *Bordage*

BORDAGE¹, subst. masc.

A. Action, manière de border. *Le bordage d'un vêtement, d'un chapeau*, etc.

Rare, région. „Glace qui adhère aux rives des lacs, des rivières” (Canada 1930) :

1. Didace ne revint que le lendemain midi, des brins de paille encore accrochés à sa chevelure cotonnée et le visage brûlé par le grand air. En effet, des **bordages** de glace ourlaient déjà les baies.

G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 74.

B. MAR. Ce qui sert à border un navire, revêtement épais, généralement exécuté en planches, qui recouvre les membrures d'un navire. *Se pencher au-dessus du bordage* (MAUPASSANT, *Contes et nouvelles*, t. 2, Le Champ d'oliviers, 1890, p. 75) ; *les balustres du bordage* (LAMARTINE, *Voyage en Orient*, t. 1, 1835, p. 60) ; *bordage d'arrière* (MAUPASSANT, *Contes et nouvelles*, t. 1, L'Épave, 1883, p. 723) :

2. Cette pirogue ne ressemblait point à celles du pays, qui ne sont formées que d'un arbre creusé, relevé de chaque côté par une planche cousue au fond de la pirogue : celle-ci avait des couples, des lisses comme nos canots ; et cette charpente, très-bien faite, avait un étui de peau de loup marin qui lui servait de **bordage** ; ...

Voyage de La Pérouse, t. 2, 1797, p. 183.

P. anal., techn. Sorte de coffre en bois contenant du béton. Synon. *coffrage*. [...]

Étymol. et Hist. **I.** 1476 « ce qui borde une chose » (*Joy. égl. Bay.*, fo 73 vo, Chap. Bayeux dans GDF.) *DG* où il est réputé „vieilli” ; **2.** spéc. mar. 1573 « chacune des planches employées pour border un navire » (J. DU PUYS, *Dict. français-lat.*). **II.** 1836 « action de border » (*Ac. Suppl.*). I dér. de *bord** ; II dér. de *border**, suff. *-age**. **Fréq. abs. littér.** : 95.

Bbg. ROMMEL (A.). Die Entstehung des klassischen französischen Gartens im Spiegel der Sprache. Berlin, 1954, p. 51.

On peut retracer l'origine de l'acception canadienne dès 1632 : « Le 10. de Decébre, la grande riviere fut chargée d'un grand nombre de glaces, desorte qu'elle charioit, & le bordage pris, ne pouvois plus permettre de naviguer » (Champlain, *DatLex* 48) ; début XVIII^e s. : « Les loups marins montent à terre sur les bordages de glace » (*Archives Nationales*, v. MassignonAcad) ; 1742 : « je montai sur des bordages de glace qui avaient pour le moins six pieds de hauteur » (Crespel, v. MassignonAcad) ; 1745 : « Il y a des Bordages d'un arpent Le long du Lac { glaces qi bordent » (PotierHalford). Cette suite d'attestations montre bien la spécialisation sémantique à partir du sens de « terrain le long de la mer, d'une rivière » (15^e s.—1575, FEW). Canadianisme très largement attesté dans la documentation ; la mention « 1632 » que l'on trouve comme première attestation dans le *Petit Robert* (dp. 1977) demande à être nuancée (v. ci-dessus).

Notice bibliographique : Maguire 1841 ; Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; GPFC 1930 ; MassignonAcad 1962, p. 157 ; *Petit Robert* dp. 1977 ; MassicotteÎleauxGrues 1978, p. 105 ; PotierHalford ; *DatLex* 48 ; CormierAcad 1999. – L'acception canadienne manque à FEW 15/1, 181b, *BORD.

2.13. *Bordée de neige*

BORDÉE, subst. fém. [...]

Région. Grosse quantité de. *Quelques bordées de grêlons* (G. DUHAMEL, *Chronique des Pasquier*, Le Désert de Bièvres, 1937, p. 31). Au Canada. *Une grosse bordée de neige* (G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 94). [...]

Étymol. et Hist. **1.** 1546 « espace parcouru par un navire au plus près du vent, sans virer de bord » (*Convention entre le comte d'Eu et les habitants du Tréport*, 4 oct. dans JAL1) ; 1833 fig. et fam. *tirer une bordée* « aller de cabaret en cabaret » (Vidal dans LARCH. 1880) ; **2.** 1690 (FUR. : **Bordée**. Pièces d'artillerie qui sont le long des côtes d'un vaisseau) ; av. 1755 fig. « beaucoup d'injures dites à la fois » (SAINT-SIMON, 264, 30 dans LITTRÉ) ; **3.** 1704 « partie de l'équipage de service à bord » (*Trév.*) ; d'où 1845 (BESCH. : **Bordée** [...]) Ensemble des hommes qui composent la **bordée**.

Dér. de *bord** étymol. A ; suff. *-ée**. [...]

Bbg. MILLEPIERRES (F.). Mots venus de la mer. *Vie Lang.* 1961, p. 22. ROG. 1965, p. 98. SAIN. Lang. par. 1920, p. 166.

Le composé canadien *bordée de neige* loc. subst. f. « grande quantité de neige » (dp. 1727, *Archives Nationales*, v. Massignon = *DatLex* 48 ; 1744, Potier) est à rattacher à *saint. bordée* « grande quantité (de pluie, de grêle) » (FEW 15/1, 181a, *BORD).

Notice bibliographique : Maguire 1841 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1928 ; GPFC 1930 ; Bél. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; MassicotteÎleauxGrues 1978 ; DFPlus 1988 ;

BrassChauvSPM 1990 ; DQA 1992 ; PotierHalford ; DatLex 48 ; CormierAcad 1999 ; BrassTN 2001.

2.14. *Boss*

BOS(S), (BOS, BOSS) subst. masc.

[Aux États-Unis et au Canada, et familièrement en France] Patron. *Les gros boss de la compagnie Richelieu et des chantiers maritimes* (G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 229) :

Ses hommes [de Brunier, directeur de garage] avaient à effectuer un travail urgent... On vit alors... le « **boss** » ... endossant la grasse et classique combinaison du mécano, et se mettant à l'ouvrage.

Pédale, 29 mars 1928, p. 11, col. 3.

Les dict. qui attestent le mot (*Lar. 19^e*, *Lar. encyclop.*, QUILLET 1965 et ROB. *Suppl.* 1970) écrivent *boss*. Pour la forme *bos*, cf. *supra*.

Étymol. et Hist. 1. 1869 « chef d'équipe, d'atelier, aux États-Unis » (H. DIXON, *Nouvelle Amérique*, trad. de l'angl. par Ph. Chasles, 93 dans QUEM.) ; 2. 1883 « chef d'un parti politique, aux États-Unis » (HAUSSONVILLE, *À Travers les Ét.-Unis*, p. 285 dans BONN.) ; 1922 (*Lar. univ.*).

Anglo-amér. *bos(s)* (FEW t. 18, p. 37) attesté dans DAE, au sens 1 dep. 1818 (Flint) emploi en apposition *boss politicianer* en 1837 (J. C. Neal) au sens 2 dep. 1875 (Holland).

STAT. Fréq. abs. littér. : 11.

Bbg. BEHRENS Engl. 1927, p. 50. BONN. 1920, p. 14.

Nouvelle première attestation au Canada : 1855, *bosses* (DatLex 48). Répandu dans toute l'Amérique francophone, cet emprunt est indépendant de celui du français d'Europe.

Notice bibliographique : Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1928 ; DitchyLouis 1932 ; HullWindsor 1955 ; Bél. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; Dulong 1968 ; Clas 1980 ; BrassChauvSPM 1990 ; DatLex 48 ; BrassTN 2001. – Les attestations en français nord-américain sont à ajouter à FEW 19, 31b, BOSS.

2.15. *Bourdillon et bourguignon*

BOURDILLON, subst. masc.

A. TECHNOL. Bois de chêne refendu servant à faire des futaies, des douves de tonneaux. Synon. *merrain*.

B. Région. (Canada). „Motte de terre gelée ou de neige durcie” (*Canada* 1930) :

Il y a du *bosselage* en abondance sur les routes. (...):

Je sais pas de quoi c'est que tu veux dire, Survenant. Mais si tu veux parler des **bourdillons** dans le chemin, j'vas dire comme toi, ...

G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 91.

P. anal. de forme. Par *bourdillons*. Par petits tas inégaux. *Repoussant d'un violent coup de botte le duvet de poussière par bourdillons sur le plancher* (G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945p. 255). [...]

Étymol. et Hist. 1732 (RICH.). Prob. dér. de *bourde*^{2*} [donc < BÜRDO, FEW 1, 632b-633a] ; suff. *-illon* (*-ille** et *-on**). **Fréq. abs. littér.** : 2.

BOURGUIGNON, ONNE, adj. et subst. [...]

C. MAR., *gén. au plur.* Gros morceaux de glace détachés de la banquise et laissant passer les bateaux de pêche. Quasi-synon. de *iceberg* :

3. À 3 h 30 à bâbord, j'aperçois dans la brume un *iceberg* qui dessine sa forme bleutée dans l'atmosphère grise, puis nous rencontrons toute une série de petits **bourguignons** et en fin du drigt-ice abondant...

J.-B. CHARCOT, *Le « Pourquoi-Pas ? » dans l'Antarctique, 2^e expédition antarctique fr., 1908-10, 1910*, p. 340.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. gén. du XIX^e et XX^e s. à partir de *Ac. Compl.* 1842.

Étymol. et Hist. 1. 2^e moitié du XII^e s. *parler bourgengon* (*Aiol et Mirabel*, 5423 dans T.-L.) ; 2. 1752 mar. (*Trév.*) ; 1866 art culin. *bœuf bourguignon* (*Lar.* 19^e).

Du lat. *Burgundionem*, accus. de *Burgundio* « burgonde », au sing. fin V^e s., SIDOINE APOLLINAIRE, 8, 9, 5, vers. 34 dans *TLL s.v.*, 2249, 72 ; au plur., PLINE, *Nat.*, 4, 99, *ibid.*, 2249, 57 ; v. *burgonde* ; le passage de la forme *borgoignon* (XV^e s., *Molinet*, *Chron.*, éd.

Doutrepoint-Jodogne, I, p. 146 [1476]) à *borguignon*, *bourguignon* (*Ibid.*, II, 104 [1489]) s'explique par une dissimilation de o ô à e ô puis par fermeture en *i* (au contact du *ñ* suivant) du *e* prétonique ainsi obtenu (FOUCHÉ, p. 491) ; sens 2 peut-être p. réf. à la disposition des plants de vigne assez écartés pour laisser passer la charrue et auxquels les glaçons font penser une fois que le bateau a passé.

Bbg. GOUG. *Lang. pop.* 1929, p. 135. SAIN. *Arg.* 1972 [1907], p. 113. SAIN. *Lang. par.* 1920, p. 173, 408.

La première attestation du type *bourguignon* « gros morceaux de glace... » traité sous C remonte à 1613 (Champlain, v. MassignonAcad) ; cf. aussi Potier (1744). Les formes *bourguignon*, *bourdignon* et *bourdillon* semblent appartenir, pour des raisons de phonétique articulatoire (la palatalisation des vélaires et des dentales devant voyelle antérieure fermée aboutit au même résultat en franco-canadien traditionnel ainsi que dans plusieurs parlers de l'ouest galloroman, à savoir une occlusive palatale ; quant à la palatale centrale orale [j], elle s'est nasalisée en contexte nasal), au même type lexical en franco-canadien (v. GPFC). Ce dernier se rattache en dernière instance à la famille de BÛRRA, dont plusieurs représentants évoquent l'idée d'irrégularité, de boursuflure, d'aspérité (v. MassicotteÎleauxGrues).

En revanche, l'influence des représentants de la famille de BOURGOGNE, si tant est qu'il soit raisonnable de l'évoquer, ne peut être que secondaire ; l'explication du TLF ne convainc guère (marins et viticulteurs ne partagent pas les mêmes références). Il s'agirait en définitive d'un exemple supplémentaire d'un terme de la sphère maritime appliqué à la terre ferme en contexte canadien.

Notice bibliographique : *bourguignons* « glaçons poussés les uns sur les autres » 1744, PotierHalford ; Clapin 1894 ; « Nfr. *bourguignon* “glaçons détachés qu'on rencontre dans la mer du nord” (seit Trév 1752) » FEW 1, 472b, BOURGOGNE ; « Nant. *bourguignon* “poussière dans les coins” » FEW 1, 641a, BÛRRA III ; *bourguignon*, *bourdignon*, *bourdillon* « motte de terre gelée ; morceau de glace faisant saillie » GPFC 1930 ; type *bourdignon*, MassignonAcad 1962 ; type *bourdillon* « motte de terre durcie par la gelée dans les chemins » (avec bibliographie et un état de la question) MassicotteÎleauxGrues 1978.

2.16. Branlée

BRANLÉE, subst. fém.

A. Sonnerie de cloche qui branle à toute volée :

... la cloche de Sainte-Anne de Sorel, s'évertuait à sonner : [...], une dernière **branlée** au nord, puis tinte... G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 90.

B. Trivial. Cf. *Branler C. On restait couchés deux [garçons] par deux... On se passait des branlées sévères* (CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 292).

1^{re} attest. 1936 *supra* ; dér. de *branler**, suff. *-ée**. Fréq. abs. littér. : 3.

Le sens A, non traité dans le bref commentaire historique, et non marqué diatopiquement dans la partie synchronique, est en fait très rare (l'ILQ ne l'atteste que dans ce passage de G. Guèvremont, ainsi que dans une source louisianaise). Il s'agit d'un dialectalisme originaire de l'ouest galloroman, cf. FEW 15/1, 248b, BRAND I 2 b β : « EureL. *fer ün brâlé* “sonner le glas” (ALF 650 p 313 ; 1243 p 313), Alençon, maug. *branlée* “volée des cloches”, ang. “id. ; glas”, loch. “volée des cloches ; secousse donnée aux arbres pour en faire tomber les fruits”, Vendôme “sonnerie de cloches à toute volée” ; centr. “secousse, effort”. » Il est à rattacher à *branler* v. tr. « secouer, faire trembler », cf. TLF s.v. *branler* I B.

Notice bibliographique : DitchyLouis 1932 s.v. *escousse* ; Clas 1980 (= Guèvremont). – Les deux attestations nord-américaines (Guèvremont et Ditchy) sont à ajouter à FEW 15/1, 248b, BRAND I 2 b β.

2.17. Bretter

BRETTTER¹, verbe intrans.

A. Ferrailer, chercher querelle.

Rem. Attesté dans *Ac. Compl.* 1842, BESCH. 1845, *Lar. 19^e, Nouv. Lar. ill., Lar. 20^e*.

B. Musarder, perdre son temps (DUL. 1968).

Emploi trans. Fureter, chercher. *Qu'est-ce que tu brettes ici ?*

Amable et Alphonsine s'inquiétaient bien de ce qu'ils pouvaient

bretter là si tard, mais ils n'en disaient trop rien : ... G.

GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 140.

Étymol. et Hist. 1660 « jouer de l'épée » (CÉSAR OUDIN, *Thresor des deux lang. espagnolle et françoise*), signalé comme „vieux” par *Lar. 20^e* ; d'où p. ext. 1945 au Canada « aller de-ci de-là en furetant », *supra*.

Dér. de *brette** ; dés. *-er*.

STAT. Fréq. abs. littér. : 1.

Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 391. G. STRAKA, *Vocab. région du Québec*, dans *Mélanges*. Paul IMBS, 1973, pp. 286-287.

On remarquera pour commencer qu'il manque une marque diatopique « Canada » au sens B. Nous pouvons proposer une nouvelle première attestation de ce sens : 1894, Clapin. M. Massicotte évoque un rapprochement avec Yonne *breteler* « flâner, aller de droite et de gauche » (FEW 1, 538b, BRITUS I 1) ; cette forme est interprétée par von Wartburg comme un dérivé de *brette*, ce qu'on trouve également dans le commentaire du TLF ci-dessus. M. Massicotte cite en outre bourg. *breter* « tourner un peu, à gauche ou à droite » (Guillemaut *Dict. patois*) et ang. *brêtelier* « aller de ci, de là, en fainéant » (Verrier *Anjou*), et signale

l'existence d'un bmanç. *bretlæ* m. « oiseleur ; fainéant » classé dans FEW 15/1, 271b, *BRET 1 a, qui ressemble beaucoup à canad. *bretteux* n., adj. « fainéant », dérivé de *bretter*.

Notice bibliographique : Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1927 ; GPFC 1930 ; FEW 1, 538b, BRITTUS I 1 ; FEW 15/1, 271b, *BRET 1 a ; Bél. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; Dul. 1968 ; MassicotteÎleauxGrues 1978, p. 120 (avec bibliographie et commentaire historico-comparatif) ; Clas 1980.

2.18. *Canter*

CANTER¹, verbe trans.

CHARPENT. et *CONSTR.* Mettre sur le côté, poser de cant (une pièce de bois).

Région. (Canada). Pencher, incliner. *Le gros homme sous son poids faisant canter la voiture légère jusque près de terre* (G.

GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 272). [...]

Étymol. et Hist. 1937 se canter (F.-A. SAVARD, *Menaud, maître draveur*, p. 27 cité par G. Straka ds *Mélanges P. Imbs*, p. 284). Mot du Canada ; attesté ds le dial. norm. (MOISY, DUM.), dér. de *cant* « côté » (v. *chant*²), dés. -er. **Bbg.** GUIRAUD (P.). *Le Jargon de la Coquille. Cah. Lexicol.* 1967, t. 11, no 2, p. 47. GUIRAUD (P.). *Mél. d'étymol. arg. et pop. Cah. Lexicol.* 1970, t. 17, no 2, p. 6.

De 1937, ce verbe peut être antédaté en 1894 (v. ci-dessous, < ILQ ; 1899 dans le fichier lexical du TLFQ sur internet). Il s'agit d'un type lexical largement attesté dans l'ouest galloroman (v. FEW et PoirierAngl), passé d'une part au français commun comme technicisme de marine (v. ci-dessus et FEW), d'autre part au français nord-américain comme mot de la langue courante. Considéré à tort comme un anglicisme par ColpronAngl 1970 (v. PoirierAngl). Les données nord-américaines manquent à FEW 2, 228a, CANTHUS I 2 (v. la bibliographie ci-dessous).

Notice bibliographique : ChambCan-2 1894 ; GeddesBaieDesChaleurs 1908 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1928 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; « Norm. *canter* « “v. n. pencher, incliner ; v.a. mettre sur le côté” (schon Dm), nfr. “poser de chant une pièce de bois” [note 2 : Als marineausdruck aus dem norm. übernommen ; die nächste bed. moderne übertragung daraus] (seit Besch 1845), PtAud. *se canter* “tomber de côté (p. ex. la glèbe qu'on laboure)”, Bayeux “pencher d'un côté” Pl, Tinch. Vire id., Percy “id., faire pencher”, St-Sauveur *cantai* “pencher”, sair. *canto* “incliner, mettre de côté”, hag. *cāontâe* “pencher de côté”, Jers. *Canter* “incliner”, Guern. *Cantair* “incliner, pencher”, bmanç. *skâte* “se pencher” ; Villette *canté* “penché” » FEW 2, 228a, CANTHUS I 2 ; Bél. 1957 ; Rogers 1977 ; PoirierAngl 1978 (= TraLiQ 2), pp. 45, 48, 49, 63 ; avec bibliographie et commentaire historique) ; PoirierCréoles, RLiR 43 (1979), pp. 402, 409 ; Clas 1981 ; DulongCanad 1989.

2.19. *Chaise berçante*

BERÇANT, ANTE, part. prés. et adj.

I. Part. prés. de *bercer**.

II. Adj., littér. et poét. Qui calme et apaise. *Des musiques berçantes ; manière, mélancolie berçante ; le charme berçant d'une cantilène* (E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1894, p. 531) :

1. ... d'ailleurs, une douceur **berçante** montait des grandes pièces vertes qu'il longeait. De légères pluies, en avril, avaient donné une belle poussée aux fourrages. Les trèfles incarnats le ravirent, ... ZOLA, *La Terre*, 1887, p. 105.

Rem. Attesté dans *Lar. Lang. fr.*

Spéc. canadianisme. Chaise berçante. Chaise à bascule. Synon. *berceuse**, *rocking-chair* :

2. Sans même attendre l'invitation, chacun prenait place sur le banc de table ou sur une chaise droite. Outre le fauteuil du chef de famille et la *chaise berçante* d'Amable sur lesquels nul n'osait s'asseoir, il y avait une dizaine de chaises, droites et basses, ... G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 54.

Rem. Attesté dans *Canada* 1930 et BÉL. 1957. [...]

De 1930, le composé *chaise berçante* peut être antédaté en 1824 (DatLex 48) ; « Au Québec, les premières mentions écrites remontent aux années 1830 » (DFPlus) ; *chaise berçante*, 1875, Archives Nationales du Québec, fichier TLFQ sur internet ; *chaise berçante*, 1894, Clapin. Ce composé est habituellement considéré comme un calque de l'anglais *rocking-chair* n. (le référent est d'origine anglo-saxonne).

Notice bibliographique : on ajoutera Clapin 1894 ; DFPlus 1988 s.v. *berçante* ; DatLex 48. – Manque à FEW 1, 337a, *BERTIARE.

2.20. *Clenche*

CLENCHE, subst. fém.

Pièce d'un loquet consistant en un levier qu'on lève ou abaisse sur le mentonnet pour ouvrir ou fermer une porte. *Fermé à la clenche* ; *relever, soulever, tourner la clenche. La clenche centenaire* (G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 241).

Rem. 1. Noté comme belgicisme au sens de „poignée de porte” par J. HANSE, A. DOPPAGNE, H. BOURGEOIS-GIELEN, *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, 1971, p. 77, 78. **2.** On relève ds la docum. les dér. **a)** *Clencher*, région. (Canada). *Clencher à la porte*. Agiter la clenche de la porte pour avertir de sa présence (cf. GUÈVREMONT, *op. cit.*, p. 113). *Clencher la porte* (BÉL. 1957, *Canada* 1930). **b)** *Clenchette*, synon. de *clenche* (cf. G. BACHELARD, *La Poétique de l'espace*, 1957, p. 32). **c)** Forme dial. *Clinche* (SIMENON, *Les Vacances de Maigret*, 1948, p. 124).

Étymol. et Hist. [Ca 1200 indirectement attesté par son dér. *aclencier* « fermer à la clenche » (*Der festländische Bueve de Hantone*, éd. A. Stimmung, I, 2506)] ; 1240-80 pic. *clence* (B. DE CONDÉ, éd. A. Scheler, 75, 359) ; 1441 *clanche* (Compte ds GDF. *Compl.*). Terme du Nord et du Nord-Est, prob. issu de l'a. b. frq. **klinka* (FEW t. 16, p. 332b ; GAM. *Rom.*2, t. 1, p. 366) que l'on peut déduire du m. b. all. *klinke*, m. néerl. *clinke* « id. », d'orig. onomatopéique ; le caractère techn. du mot explique sans doute son attest. relativement tardive ; aussi un étymon m. b. all. (*EWFS*²) ou m. néerl. (VALKH.) est-il moins probable. **Fréq. abs. littér.** : 6.

Notice bibliographique : DRF 2001 (commentaire historique à recopier intégralement !). – Sur le Québec : « [attesté] dep. 1674, Arch. nat. du Québec, Fichier TLFQ ; ALEC 50 ; le TLF donne un ex. de Guèvremont, mais sans identifier le mot comme diatopiquement marqué ; DQA 1992 » DRF 2001 s.v. *clenche*. – On pourrait ajouter : Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; DitchyLouis 1932 ; MassignonAcad 1962 ; MassicottelleauxGrues 1978 ; BrassChauvSPM 1990 ; BrassTN 2001.

Sur *clencher*, dérivé de *clenche* (mais absent du commentaire étymologique et historique), v. également DRF 2001 : « très usuel au Québec (dep. 1841, FichierTLFQ ; TLF ; DQA 1992), où il a développé de nombreux sens secondaires ; on notera qu'il est plus fréquemment enregistré que *clenche* dans les relevés de régionalismes ». – On pourrait ajouter : Maguire 1841 ; Dunn 1880 ; Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; Bél. 1957 ; MassicotteÎleauxGrues 1978 ; BrassChauvSPM 1990.

2.21. Cordeau

CORDEAU, subst. masc.

Petite corde. *Un vieux s'est approché de moi, traînant sur ses talons une vache au bout d'un cordeau* (ZOLA, *Contes Ninon*, 1864, p. 265). *Diélette ramassait des mouchoirs étendus sur un cordeau* (MALOT, *Kalbris*, 1869, p. 249).

Région. (Canada). Rênes, guides. *Avoir les deux mains sur les cordeaux*, „conduire avec fierté un cheval de belle allure” (BÉL. 1957). *Sans un mot il tira sur les cordeaux. Docile, le cheval (...) aussitôt s'arrêta* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 15). [...]

Étymol. et Hist. **1.** [1160-70 *cordel* « petite corde », BEROUL, *Tristan*, éd. E. Muret, 4081 : *corbel* ; *cordel*, leçon proposée par l'éd.] ; 1290 *cordel* (DROUART, *la Vache*, 4246 ds T.-L.) ; 1549 désigne le cordeau du charpentier (EST.) ; 1606 celui du jardinier (NICOT) ; **2.** 1680 « corde pour conduire un bateau » (RICH.) ; **3.** 1752 pêche (*Trév. Suppl.*). Dér. de *corde** ; suff. *-el*, v. *-eau**. **Fréq. abs. littér.** : 62.

L'acception canadienne — qui est en fait nord-américaine : Acadie, Québec, Mississippi, Louisiane — est absente du commentaire étymologique et historique du TLFi. Il s'agit d'un type lexical bien attesté dans plusieurs parlars galloromans, dont la répartition aréologique éclatée sur tout le territoire (oïl, oc et francoprovençal, v. FEW) donne à penser qu'il a peut-être vécu en français autrefois, malgré le silence des dictionnaires. Première attestation : 1713 (v. Massicotte). Seule l'attestation du GPFC est passée dans le FEW. Au Québec, le mot entre dans de nombreuses locutions (v. GPFC) et apparaît encore dans des recueils récents (DQA 1992).

Notice bibliographique : Maguire 1841 ; Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1928 ; GPFC 1930 ; ReadLouis 1931 ; « *Giv. cwardia* “guide d'un cheval”, Dém. *cordieu*, Dol *cordiaux* pl., ang. *cordeaux*, Charost *cordiau*, kanad. *cordeau*, Clairv. *courdieau*, Dombras *kordé*, Moselle *codé*, Crémise *kordé*, Lallé *courdéou*, Barc. *courdèu*, blim. *courdel* » FEW 2, 646ab, CHÖRDA I 3 ; McDermottMississippi 1941 ; Bél. 1957 ; MassignonAcad 1962 ; Rogers 1977 ; MassicotteÎleauxGrues 1978 (avec bibliographie) ; DulongCanad 1989 ; DQA 1992.

2.22. Couque

COUQUE², subst. masc.

Région. (Canada). Cuisinier. Synon. *coq*.

A. „Cuisinier dans un camp de bûcherons” (BÉL. 1957).

B. „Cuisinier à bord d'un navire” (BÉL. 1957). Le couque prenait une perdrix toute ronde, moins les plumats (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 48).

Prononc. : [kuk]. **Étymol. et Hist.** 1818 dicton jersiais *trop d'couques gâtent la soupe* (LE MAISTRE-CARRÉ, s.v. *coutchi*). Terme des îles anglo-norm. (LE MAISTRE-CARRÉ, *loc. cit.* et MÉTIVIER) et du

Canada (*cf. supra*), qui est une adaptation de l'angl. *cook* « cuisinier » issu du b. lat. *cocus* pour *coquus* (*cf. aussi coq²*). **Fréq. abs. littér.** : 2.

Ici nous sommes en présence d'un emprunt du français nord-américain (Canada, Missouri, Louisiane) à l'anglais *cook* n. « cuisinier », indépendant de l'emprunt parallèle relevé aux îles anglo-normandes. Première attestation au Québec : *couque*, 1863 (Joseph-Charles Taché, fichier lexical du TLFQ sur internet) ; *cook*, 1880 (Caron). Les attestations nord-américaines sont à ranger dans FEW 2, 1170a, CÔQUUS II 2, auprès de Jers. *couque* m. « cuisinier » ; il manque un étymon COOK à FEW 19, 46b.

Notice bibliographique : Caron 1880 s.v. *cook* ; Dunn 1880 s.v. *couque* ; Clapin 1894 s.v. *couque* ; Dionne 1909 s.v. *couque* ; GPFC 1930 s.v. *couque* ; DitchyLouis 1932 ; CarrièreMissouri 1937 ; Bél. 1957 s.v. *couque, cook* ; Dulong 1968 s.v. *cook* ; Clas 1976 ; Rogers 1977 ; MassicotteÎleauxGrues 1978 (avec bibliographie) ; Clas 1981 ; DulongCanad 1989 s.v. *cook* ; BrassTN 2001 s.v. *cook*.

2.23. Cou-rouge

COU(-)ROUGE, (COU ROUGE, COU-ROUGE) subst. masc.

ORNITH. Synon. de *rouge-gorge*. *Un courouge avec sa couvée* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 100).

Prononc. et Orth. Seule transcr. ds LITTRÉ : kou-rou-j'. Attesté sous la forme *cou-rouge* (au plur. *des cous-rouges*) ds BESCH. 1845, *Lar. 19^e-Lar. encyclop.*, LITTRÉ, GUÉRIN 1892 et QUILLET 1965. On rencontre *courouge(s)* en un seul mot (*cf.* (GUÈVREMONT, *op. cit.*, p. 75, 100). **Étymol. et Hist.** 1767 ornith. (SALERNE, *Hist. nat.* d'apr. ROLL. *Faune* t. 2, p. 260). Terme dial., notamment de l'Yonne (*FEW* t. 2, p. 914 b) composé de *cou** et de *rouge**.

Première attestation : 1743/1758 (Potier). Au Canada, ce mot ne désigne pas le rouge-gorge (l'exemple de G. Guèvremont ci-dessus n'illustre donc pas l'acception donnée !), mais une espèce de canard ; d'après l'édition critique établie par Yvan G. Lepage (Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1989), il s'agirait du *milouin à cou rouge* (*Aythya americana*, v. glossaire p. 318). Halford évoque une possible troncation à partir de *huard-au-cou-rouge*, nom vulgaire du Plongeon du Nord (*Colymbus septentrionalis*) selon MassignonAcad 1962. Les matériaux canadiens sont à classer dans FEW 2, 914b, COLLUM I 1, à la suite de nfr. *col roux* « esp. de canard » Lar 1869.

Notice bibliographique : Rogers 1977 (cite *Marie-Didace*, de G. Guèvremont) ; Clas 1981 (cite *Marie-Didace* et *Le Survenant*, tous les deux de Guèvremont) ; *cou-rouge* « huart à gorge rousse » DulongCanad 1988 ; *cou-rouge* « canard sauvage » PotierHalford.

2.24. Cueillage

CUEILLAGE, subst. masc.

A. [Correspond à *cueillir* A] *Rare*. Action de cueillir des fruits ; *p. méton.*, saison où l'on cueille les fruits. Synon. usuel *cueillette*. *Qui c'est qui s'occupera (...) du cueillage des fraises* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 187).

B. [Correspond à *cueillir* A 2 spéc.] *VERRERIE*. Action d'enlever le verre en fusion avec la canne. *La machine automatique (...) supprime le cueillage du verre* (C. DUVAL, *Verre*, 1966, p. 76).

Étymol. et Hist. 1343 *quellage* « action de cueillir ; récolte » (*Nuit des trois roys*, C'est Jehan Makait, chir., A. Tournai ds GDF. *Compl.*). Dér. de *cueillir** ; suff. *-age**. **Fréq. abs. littér.** : 1.

Loin de constituer un véritable canadianisme, *cueillage* représente un idiolectalisme de G. Guèvremont, introuvable dans quelque autre source (canadienne) que ce soit. Cette formation peut s'expliquer par la grande productivité du suffixe *-age* en franco-québécois (v. la thèse de Claude Verreault sur *-able* et *-age*), qui permet de former des néologismes *ad hoc* et *ad libitum*. Cela dit, on trouve dans FEW 2, 898b, CÖLLIGÈRE I 1 a « mfr. *quellage* [“action de cueillir des fruits”] (1343) » et, quelques siècles plus tard, « nfr. *cueillage* (seit Besch 1845) ». La mention *seit* (« depuis ») demanderait à être étayée. En exploitant bien le FEW, on trouve encore « [frm.] *cueillage* “action de cueillir le verre” Enc 17, 112a » (qui correspond à B ci-dessus), « mfr. *cueillaige* “impôt” (bret. 16. jh.) » (*ibid.* I 1 d α) et « pik. *cueillage* “quête faite à domicile” » (*ibid.* I 1 d β). Toutes ces suffixations semblent être indépendantes les unes des autres.

Notice bibliographique : FEW 2, 898a *sqq.*, CÖLLIGÈRE ; Clas 1981 (cite *Le Survenant* de G. Guèvremont) ; fichier lexical du TLFQ sur internet (même citation de Guèvremont).

2.25. *Décapoter*

DÉCAPOTER, verbe trans. [...]

Rem. On rencontre ds la docum. le part. passé adj. *décapoté*. [En parlant d'une voiture] Dont la capote a été repliée. *La 4 CV Renault décapotable (et décapotée) qui nous emmène ne peut emporter qu'un bagage restreint* (GIONO, *Voy. Italie*, 1953, p. 10).

B. P. anal., région. (Canada), *emploi pronom.* Enlever son paletot. *Décapotez-vous! Décapotez-vous! Les créatures, passez dans la grand'chambre ôter vos pelisses* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 116).

Étymol. et Hist. 1894 « enlever un vêtement » (CLAPIN, *Dict. canad.-fr.*, Québec, Presses de l'Univ. Laval, [1975]) ; 1949 part. passé fém. « enlever la capote d'une voiture » (CENDRARS, *Lotiss. ciel*, p. 199). Dér. de *capote** ; préf. *dé-**. **Fréq. abs. littér.** : 2.

DÉR. Décapotable, adj. [En parlant d'un véhicule] Dont on peut enlever ou replier la capote. *Voiture, cabriolet décapotable. J'aimais sa voiture : c'était une lourde américaine décapotable qui convenait plus à sa publicité qu'à ses goûts* (SAGAN, *Bonjour tristesse*, 1954, p. 142). 1^{re} attest. 1932 (*Lar.* 20^e) ; de *décapoter*, suff. *-able**. **Fréq. abs. littér.** : 3.

Bbg. AC. FR. *Dict. de l'Ac. Banque Mots*. 1973, no 5, pp. 99-100.

Nouvelle première attestation : 1870 (Larue, v. ILQ). Contrairement à ce que prétend le commentaire du TLF, l'emploi canadien (B) n'est pas né d'une analogie avec *décapoter* v. tr. « enlever ou replier la capote d'une voiture », mais bien comme dérivé préfixal indépendant à partir du substantif *capot* n. m. « grand pardessus en étoffe ou en fourrure » (v. par exemple GPFC 1930). Le terme est vieilli aujourd'hui en franco-québécois (Ø DQA 1992), tout comme le substantif *capot* dont il dérive.

Notice bibliographique : Larue 1870 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; PoirierAcad 1927 (qui définit très à propos par “enlever son capot”) ; Bél. 1957 ; Dulong 1968 ; Rogers 1977 ; Clas 1981 ; DulongCanad 1989.

2.26. *S'encabaner*

ENCABANER (S'), verbe pronom.

Région. Se mettre en menage. *Après la mort de sa première femme, ils [Joseph et Nanette] ne se sont pas mariés. Il s'est simplement « encabané » avec cette vieille et il s'en trouve bien* (RENARD, *Œil clair*, 1910, p. 30). *La plupart des femmes (...) n'auraient jamais songé à s'encabaner avant la Toussaint* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 29).

Rem. Les dict. n'enregistrent que l'emploi trans. „Mettre des vers à soie sur des claies” (LITTRÉ). Cf. étymol.

Étymol. et Hist. 1. 1581 « emprisonner » (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 208 ds GDF. *Compl.*) ; 2. 1845 sériculture (BESCH.). 1 dér. de *cabane** ; préf. *en-** ; dés. *-er* ; 2 empr. au prov. *encabana* « *id.* » (MISTRAL), dér. de *cabana* « petite cabane de thym et autres arbustes dressée dans les ateliers de vers à soie pour que le ver y forme son cocon ». **Fréq. abs. littér.** : 2.

Le commentaire historique ne renseigne pas sur l'acception régionale du verbe en emploi pronominal (« se mettre en ménage »), mais seulement sur l'acception du verbe transitif dans un registre technique (« mettre des vers à soie sur des claies », attesté depuis Besch 1845, FEW 2, 245b, CAPANNA 2 g). Cet emploi régional est isolé dans la documentation ; on n'en retrouve qu'une variante préfixale : « Centr. *acabané* “qui vit en concubinage” » (FEW 2, 244b, CAPANNA I 1).

Le sens de « emprisonner », attesté en 1581 d'après le commentaire historique, n'est pas confirmé par FEW, qui donne pour cette attestation le sens de “maintenir qn (dans un vice)” (v. FEW *loc. cit.*). La citation se lit comme suit : « Les autres princes vueillent toujours le maintenir et encabaner en sa poligamie ». On constate en fait que le TLF a simplement recopié la définition donnée par GdfC, alors que le FEW a interprété la citation (où le mot est employé au sens figuré).

On relève aujourd'hui le mot au sens propre (“mettre en prison”) en français régional de l'Ardèche et du Velay (v. la bibliographie ci-dessous) ; il se rattache à argot *cabane* n. f. “prison” (Lacassagne 1928, v. FEW 2, 245b, CAPANNA I 2 h).

Quant au sens canadien (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse) illustré par la citation de G. Guèvremont (« se renfermer (en particulier pour les longs mois d'hiver) »), il n'a pas été perçu par le rédacteur synchroniste, et est de toute façon absent de la partie diachronique de l'article ; on peut l'attester dès 1909 (Dionne). Il s'agit d'un dérivé de *cabane* n. f., appellation plaisante de la maison en franco-québécois (les premières habitations des colons n'étaient d'ailleurs guère plus que de simples cabanes) ; l'émergence du concept s'explique par la rigueur du climat hivernal. Le mot est encore bien vivant aujourd'hui (v. le fichier lexical du TLFQ sur internet).

Notice bibliographique : Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; FEW 2, 244 *sqq.*, CAPANNA ; Bél. 1957 ; AlmazanDétroit 1968 ; ComeauBaieSteMarie 1976 ; Clas 1981 ; DulongCanad 1989 ; DQA 1992 ; « *encabaner* “mettre en prison” MartinFréchéVelay 1993 (*On se fait pas encabaner pour trois pommes volées à l'étalage*) ; « *se faire encabaner* “se faire emprisonner” » FréchetAnnonay 1995 ; GolembeskiHearst 1998.

2.27. *Fend-le-vent*

Fend-le-vent subst. masc. (dans l'article **FENDRE**, verbe trans.)

REM. 1. Fend-le-vent subst. masc., région. (Canada). Synon. de *fendant* (v. ce mot A). *Je la trouve folle à mener aux loges, elle, de verser des larmes pour un fend-le-vent qui prenait son argent et qui allait le boire avec des rien-de-drôle* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 268). **2. Fendif**, adj. Qui se fend trop facilement. *On se décida pour le sapin, bois un peu « fendif », suivant l'expression des charpentiers, mais facile à travailler* (VERNE, *Île myst.*, 1874, p. 301).

Étymol. et Hist. 1. Mil. XI^e s., ici en emploi intrans. « se déchirer, se diviser » (*Passion*, éd. D'A. S. Avalle, 328) ; **2.** ca 1100 fig. *Si grant doel ad que par mi quiet fendre* (Roland, éd. J. Bédier, 1631) ; ca 1165 *A poi que li cuers ne li fant* (*G. d'Angleterre*, éd. M. Wilmotte, 862) ; **3. a)** 1168-91 [*li oel*] *Riant et veir de cler fandu* (CHR. DE TROYES, *Perceval*, éd. F. Lecoy, 1819) ; **b)** 1694 équit. *homme bien fendu* (Ac.) ; 1835 escr. *Fendez-vous* (Ac.) ; **4.** ca 1306 *fendant les ondes* (G. GUIART, *Royaux lignages*, éd. N. de Wailly et L. Delisle, 9984). Du lat. *fīndere* « fendre, séparer, diviser ». **Fréq. abs. littér. :** 1 003. **Fréq. rel. littér. :** XIX^e s. : a) 1 285, b) 1 849 ; XX^e s. : a) 1 731, b) 1 135. **Bbg.** ARVEILLER (R.). *R. Ling. rom.* 1975, t. 39, p. 207. QUEM. *DDL* t. 1, 5, 7.

Le composé *fend-le-vent*, cité en remarque s.v. *fendre*, n'est pas repris dans le commentaire historique. Composé original, attesté depuis 1910 ; du verbe *fendre* 3^e pers. sing. ind. prés. + SN COD *le vent*, évoquant métaphoriquement la vacuité des gestes et propos du bravache, pareils à des coups d'épée dans le vide. La formation semble limitée au Québec. Elle se rattache, sémantiquement et formellement, à « besonders pejorativ nfr. *fendant* [n., adj.] “bravache, matamore” (seit Malherbe, seit mitte 17. jh. burlesk) », encore très vivant en franco-québécois, issu du sens de “donneur de coups d'épée, batailleur” (FEW 3, 549b, FĪNDĒRE).

Notice bibliographique : SPFC-Lex 78, 1910 (v. ILQ) ; GPFC 1930 ; Rogers 1977 (cite *Marie-Didace*, 1947, de G. Guèvremont) ; Clas 1981 (5 attestation entre 1932 et 1972). – À ajouter à FEW 3, 549b, FĪNDĒRE, à la suite du type *fendant* “bravache”.

2.28. *Fosset*

Fosset, subst. masc. (dans l'article **FOSSÉ**, subst. masc.)

REM. Fosset, subst. masc., région. (Canada). Var. graphique. *Tu seras content seulement quand t'auras bu ton chien-de-soul et qu'ils te ramasseront dans le fosset* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 242). [...]

Étymol. et Hist. Ca 1100 fosset (Roland, éd. Bédier, 2590 : E Mahumet enz un **fosset butent) ; 1916 « divergence de vue » (HÉMON, *M. Chapdelaine*, p. 165). Du b. lat. *fossatum* « fossé », part. passé substantivé de *fossare*, fréq. de *fodere* « creuser ». **Fréq. abs. littér. :** 1 432. **Fréq. rel. littér. :** XIX^e s. : a) 1 689, b) 2 484 ; XX^e s. : a) 2 714, b) 1 684. **Bbg.** Archit. 1972, p. 71, 166, 211. ARICKX (I.). Les Orthoépistes sur la sellette. *Trav. Ling.* Gand. 1972, no 3, p. 130. BELL (A.). Further glossarial notes on Gaimar's *Estoire des Engleis*. *Mod. Lang. R.* 1954, t. 49, pp. 312-317. JONAS (P.). *Li***

ombres d'un viez fossei : Rutebeuf, *La Chanson de Pouille. Romania*. 1971, t. 92, pp. 74-87. RITTER (E.). *Les Quatre dict. fr. B. de l'Inst. nat. genevois*. 1905, t. 36, p. 426.

La forme *fosset* en franco-canadien (non reprise dans le commentaire historique) n'est pas une simple « var. graphique » ; elle correspond à une prononciation ouverte de la voyelle finale, qui ne se confond jamais en franco-qubécois avec la prononciation fermée ; elle peut d'ailleurs s'ouvrir jusqu'à [a] (v. par exemple LavoieParlers, q. 1036). Nous avons affaire ici à un dérivé (suff. -ITTUS ?) sur *fosse*, et non à un représentant de FOSSATUM (> fr. *fossé*), à classer à la suite de « afr. mfr. *fosset* “fossé” (13.—15. jh., lothr. pik.), neuch. id. » (FEW 3, 739a, FOSSA I a). Attesté au Québec depuis 1855 ; également relevé en Acadie (Geddes) et dans la région du Détroit (Hull ; Almazan).

Notice bibliographique : DictBarb 1855 (v. ILQ) ; GeddesBaieDesChaleurs 1908 ; GPFC 1930 ; FEW 3, 739a, FOSSA I a ; HullWindsor 1955 ; Bél. 1957 ; Dulong 1968 ; AlmazanDétroit 1977 ; Clas 1981 ; LavoieParlers, q. 1036 ; DulongCanad 1989.

2.29. *Francheté*

Francheté, subst. fém. (dans l'article **FRANCHISE**, subst. fém.)

REM. Francheté, subst. fém., région. (*Canada*). Synon. de *franchise*
C. *Vous êtes tous là à me demander mon idée : je vous la donne de francheté* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 238).

Ds *Ac.* 1694-1932. **Étymol. et Hist.** **1. a)** Ca 1130 « liberté » (*Lois de Guillaume*, éd. J. E. Matzke, 39, 1) ; **b)** 1215-20 « privilège, immunité limitant l'autorité souveraine au profit d'une ville, d'un corps, d'un individu » (HUGUES DE BERZÉ, *Bible*, éd. F. Lecoy, 271) ; **2. ca** 1150 « noblesse de cœur, de caractère » (*Thèbes*, éd. G. Raynaud de Lage, 6939) ; **3.** 1559 « qualité de celui qui dit librement ce qu'il pense » (AMYOT, *Cor.* 26 ds LITTRÉ). Dér. de *franc*^{3*}, *franche* ; suff. -*ise*^{*}. **Fréq. abs. littér.** : 1 394. **Fréq. rel. littér.** : XIX^e s. : a) 2 691, b) 1 643 ; XX^e s. : a) 1 781, b) 1 680. **Bbg.** BRESLIN (M.-S.). *The Old French abstract suffix -ise. Rom. Philol.* 1969, t. 22, p. 419.

BURGESS (G. S.). *Contribution à l'ét. du vocab. pré-courtois.*

Genève, 1970, pp. 56-67. CHAURAND (J.). *Introd. à l'hist. du vocab. fr.* Paris, 1977, pp. 53-66. GOHIN 1903, p. 307. PAYEN (J.-C.).

A Semiological study of Guillaume de Lorris. Yale fr. St. 1974, no 51, p. 175. STIMM (H.). *Die Romanischen Wörter für frei.* Saarbrücken,

1967, p. 30. VENCK. 1975, pp. 249-261.

Le dérivé canadien *francheté*, cité s.v. *franchise*, n'est pas repris dans le commentaire historique. Attesté au Canada depuis 1909, le terme est plutôt rare. Dérivé par changement de suffixe à partir de *franchise*, beaucoup plus fréquent en franco-canadien, avec le suff. -*té* formateur de mots abstraits (que l'on retrouve par exemple dans le synonyme *sincérité*). Il pourrait s'agir d'une survivance plutôt que d'une innovation locale : cf. « SeudreS. *francheté* [f. “franchise, sincérité”] » (FEW 15/2, 167b, FRANK I 5, où il conviendrait d'ajouter les matériaux canadiens).

Notice bibliographique : Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; FEW 15/2, 167b, FRANK I 5 ; Clas 1981 (cite *Le Survenant*, même passage que ci-dessus).

2.30. *Frivolant*

FRIVOLANT, ANTE, adj.

Région. (Canada), vx et *poét.* [Empl. dans la périphrase durative : *aller frivolant*] Qui folâtre, batifole en se déplaçant de ci de là. *Ah! tu sais, mieux que nos garçons, Parler en mots jolis, (...) Mais le vent qui va frivolant Les emporte* (RICHEPIN, *Chemineau*, 1907, p. 10 ; cf. aussi GOURMONT, *Esthét. lang. fr.*, 1899, p. 268).

P. compar. [Appliqué à un oiseau] *Quoi c'est que ça serait si vous voyiez s'avancer devers vous, par troupeaux de milliers, les oies sauvages, blanches et frivolantes comme une neige de bourrasque ?* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 240).

Rem. 1. Attesté ds DIONNE 1909 sous la forme „*Frivolent, e*, adj. Coquet : *une femme frivolente*. Vif et sec : *un vent frivolent*”. **2.** Attest. d'un verbe *frivoler*. *C'est l'vent qui vole qui frivole C'est l'vent c'est l'vent frivolant* (*Le vent frivolant*, chanson can. ds *Jeunesse qui chante*, Paris, J. Susse, 1944, p. 121).

Étymol. et Hist. 1894 (S. CLAPIN, *Dict. can.-fr.*, Montréal, Boston : créature **frivolante** [...] vent **frivolant**). Prob. dér. de *frivole** d'apr. les part. prés. tels que *batifolant, volant*.

Cet adjectif a été repéré comme canadianisme dans le FEW (v. la bibliographie ci-dessous), où il faudrait toutefois préciser qu'il existe également dans des sources françaises (v. ci-dessus) ; il est très rare.

Notice bibliographique : Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; « Kanad. *frivolant* “gai, vif, léger” » FEW 3, 813b, FRIVOLUS 2 (< Clapin) ; Clas 1981 (cite *Marie-Didace*, 1947, de G. Guèvremont, et l'attestation ci-dessus).

31. *Gob(b)e*

GOB(B)E, (GOBE, GOBBE) subst. fém.

A. *Rare* ou *région*. Verre, gorgée de vin, d'alcool :

Le *Survenant* tira (...) un flacon de gin et demanda à *Didace* : Vous prendriez ben une **gobe** de fort pour vous regaillardir ?
GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 173.

B. ÉLEVAGE

1. Boulette de farine utilisée pour engraisser la volaille. *La fermière, sur un escabeau, serrait entre ses jambes une dinde qu'elle empâtait avec des gobes de farine* (FLAUB., *Bouvard*, t. 1, 1880, p. 22).

2. Boulette de viande empoisonnée destinée à détruire les animaux nuisibles. *Toulouse ramassa les gobes, les fit analyser : elles étaient bourrées de noix vomique qui est strychnine* (LA VARENDE, *Gentilsh.*, 1948, p. 54). [...]

Étymol. et Hist. **1.** 1625-51 norm. *gobbe* « morceau » (DAVID FERRAND, *Muse normande*, II, 296, 2 ds HÉRON) ; **2. a)** 1690 « morceau empoisonné » (FUR.) ; **b)** 1867 « bol pour engraisser la volaille » (LITTRÉ) ; **3.** 1835 arg. « verre à boire » (*Le Réformateur* d'apr. ESN.). Déverbal de *gober**. **Bbg.** SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], pp. 150-151 ; p. 186 ; t. 2 1972 [1925], p. 102.

Nous avons encore une fois affaire ici au problème de la non-correspondance entre synchronie et diachronie. Le sens A de la partie synchronique pourrait correspondre

approximativement au point 3 du commentaire historique ; il semble toutefois y avoir un problème de genre grammatical. L'emploi argotique est classé par von Wartburg comme le résultat d'une apocope à partir de *gobelet*, ce qui impliquerait le genre masculin (mais malheureusement le genre n'est pas précisé dans les données argotiques et régionales réunies dans FEW 4, 181b, *GOBBO- 3). Les données réunies ci-dessus (A et B), de genre féminin, sont réunies sous *GOBBO- 2 b α : « Norm. *gobe* f. “gros morceau, forte bouchée” (schon MN), nfr. id. (Voltaire, Rh litt 28, 112), Mons id., yèr. Bray, havr. Saint. kan. id. », etc. Il manque à l'article du FEW le sens de canad. “verre (de vin, d'alcool)”, attesté dans plusieurs sources (dp. Dionne 1909). Le terme est aujourd'hui désuet au Canada.

Notice bibliographique : Dunn 1880 (“grosse bouchée”) ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; GPFC 1930 ; FEW 4, 177b *sqq.*, *GOBBO- ; Clas 1981 ; DEAF G6, 918-925.

2.32. *Guipon*

GUIPON, subst. masc.

MAR. Balai fait de morceaux de chiffons fixés à un manche, destiné à étendre le goudron sur les carènes ou à laver un plancher. (Dict. XIX^e et XX^e s., sauf *Ac.* et *DG*).

Région. (Canada). Synon. de *serpillière*. *Elle se mit à laver le plancher, toute à la joie de travailler sans témoin. Personne ne lui reprocherait, du regard, d'oublier le savon dans l'eau. Personne ne la verrait se reposer, après chaque travée. Alors elle lava d'affilée, sans souffler, le plancher, prenant soin, chaque fois qu'elle savonnait le guipon, de déposer le pain de savon au sec à côté du seau* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 150).

Étymol. et Hist. 1. 1342 *guippon* « aspersoir » (*Arch. hospit. de Paris*, II, 125, Bordier ds GDF.) ; 2. 1687 *guispon* « pinceau de calfat » (DESROCHES ds JAL) ; 1777 *guipon* (LESCALLIER, *ibid.*). Mot de même orig. que *goupillon** dont il pourrait être le dér. régr. ; il est difficile de considérer *guipon* croisé avec *écouvillon** comme la base de *goupillon** (FEW t. 17, p. 600a) pour des raisons chronol. et d'évolution sémantique.

Le régionalisme canadien (en fait, nord-américain : Acadie, Québec, Louisiane) constitue un exemple supplémentaire de terme de marine passé à la langue générale. La précision sémantique “servant à laver un plancher” (voir ci-dessus), importante pour rendre compte de l'origine de cet emploi, manque à FEW 17, 599b, *WISP 1, tout comme les matériaux nord-américains (attesté dp. 1913). Le terme est aujourd'hui désuet en franco-québécois.

Notice bibliographique : SPFCLEX-105, 1913 (v. ILQ) ; PoirierAcad 1927 ; DitchyLouis 1932 ; FEW 17, 599b, *WISP 1 ; MassignonAcad 1962 ; DulongCanad 1989 ; DEAF G9-G10, 1646 s.v. *guipillon* (mfr. *guippon* m. “goupillon” 1342, 1356 ; cite en outre RoquesRég 232-234 pour le problème de l'étymologie de *goupillon*).

2.33. *Hanchu*

Hanchu, -ue, adj. (dans l'article **HANCHE**, subst. fém.)

REM. **Hanchu**, -ue, adj., hapax. Qui a de fortes hanches. *Il préférerait à une bergère de chanson, c'était visible, quelque grasse fille hanchue* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 133).

Étymol. et Hist. 1. 1155 anat. (WACE, *Brut*, éd. I. Arnold, 1143) ; 2. 1678 mar. (GUILLET). Du germ. **hanka* « hanche » (cf. m. néerl. *hanke* « id. ») qui s'est substitué au lat. *coxa* « hanche » (v. *cuisse*)

lorsque ce dernier a remplacé le lat. *femur* « cuisse », lequel était devenu homon. de **femus* « fumier » (v. *fumier*). Cf. WARTBURG, *Problèmes et méthodes de la linguistique*, 2^e éd., p. 127 et *FEW* t. 16, p. 142 b. [...]

L'adjectif *hanchu*, cité en remarque s.v. *hanche*, n'est pas repris dans le commentaire historique. Très rare (deux attestations dans l'ILQ), il est formé sur le radical nominal *hanche* à l'aide du suffixe *-u* formateur d'adjectifs désignant fréquemment une caractéristique physique (cf. *barbu*, *bossu*, *poilu*, *ventru*). Cf. « mfr. *hanchu* [adj. "qui a de fortes hanches"] Cotgr 1611, Valognes *haintyiu* "id. (d'un cheval)" » (*FEW* 16, 141b, *HANKA 1, où l'on ajoutera les attestations canadiennes). Plutôt qu'à un canadianisme, il faudrait peut-être penser davantage ici à une suffixation idiolectale spontanée.

Notice bibliographique : *FEW* 16, 141b, *HANKA 1 ; Clas 1981 (cite l'attestation ci-dessus, mais aussi Y. Thériault, *Cul-de-sac*, 1961) ; DulongCanad 1989 (qui prétend que le mot est « litt. en fr. », ce qui n'est pas confirmé dans les sources).

2.34. *Harle*

HARLE, subst. masc.

ORNITH. Oiseau palmipède des régions froides, ressemblant au canard, la tête parfois ornée d'une huppe et le bec à bords denticulés. *Harle couronné ; grand harle. Ce n'était que frouement de plumes, nuages de duvet, tournoiements et volètements de canards de toutes sortes. Il s'exerça à distinguer au milieu des noirs, surtout en grand nombre, le harle huppé de violet toujours à l'affût de poisson* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 72).

Étymol. et Hist. Ca 1290 *herle* (W. DE BIBBESWORTH, *Traité sur la Langue Française*, éd. A. Owen, 712) ; 1555 (BELON, *Nat. des oys.* 3, IX ds GDF. *Compl.* : Nous avons trouvé un oyseau de riviere de moult belle couleur orangee que les habitants des orees sur la riviere de Loire, comme est Cosne, La Charité, Nevers, ont constamment nommé un **herle** ou **harle** ; et toutesfois l'ayant monsté a Paris, n'avons trouvé homme qui ait onc oui tel nom). Mot dial. d'orig. inc. (cf. *FEW* t. 21, p. 246a). **Fréq. abs. littér.** : 18.

Il ne s'agit pas d'un canadianisme (encore que l'espèce nord-américaine n'est probablement pas tout à fait la même que l'espèce européenne), mais il convient de rappeler ici la proposition étymologique de Sabine Tittel in DEAF H3, 406-7 (< anord. *ERLA).

Notice bibliographique : *FEW* 21, 246a ; BaldEtym 1, 180 ; DEAF H3, 406-7 s.v. *herle*.

2.35. *Malcommode*

MALCOMMODOE, adj.

A. [En parlant d'une chose] Qui est peu pratique, maladapté. Synon. *incommode. Médée, étincelant frimas, où ne se chauffe pas le coeur ; près d'elle on pense à l'âtre de Maisons, bel et malcommode* (TOULET, *Almanach*, 1920, p. 37).

B. [En parlant d'une pers.] Rare ou région. (Ouest et Canada). Qui est difficile à vivre, à supporter. *Caractère malcommode. Angéline lui demanda: De quoi c'est que t'as à te plaindre de lui s'il est bon travaillant ? Est-il malcommode ? ou ben dur d'entretien ?* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 38) :

Il paraît qu'il vaut mieux ne pas parler devant papa de cette histoire de hache. Il paraît que ça l'indispose. Justin se prit à rire. Oui, disait-il en serrant les bras de Laurent, oui, c'est un père **malcommode**, mais il n'est pas ennuyeux. DUHAMEL, *Nuit St-Jean*, 1935, p. 100.

Étymol. et Hist. 1. 1852 «peu commode, peu pratique» *voiture... fauteuil malcommode* (J. HUMBERT, *Nouv. gloss. genev.*, p. 27) ; 1920 (TOULET, *loc. cit.*) ; 1930 canadien. (*Canada*) ; 2. 1909 canadien. «d'humeur difficile» (DIONNE) ; 1917 *les caractères mal commodes* (L. DAUDET, *Salons et journaux*, p. 44). Comp. de *mal*^{2*} et de *commode**.

Il conviendrait de réécrire entièrement le commentaire historique à partir des articles du DHFQ et du DRF — ou bien, au minimum, de doter l'article *malcommode* d'une notice bibliographique qui renverrait à ces deux dictionnaires de référence («DHFQ 1998 ; DRF 2001»).

2.36. *Malendurant*

MALENDURANT, -ANTE, adj.

Vieilli ou *région*. (Centre et Canada). Qui n'est pas capable d'endurer avec patience, qui ne garde pas son calme ; peu tolérant. *Le laïcisme (...) est devenu sous le nom de sociologie (...) un des systèmes les plus dangereux, un des plus malendurants, un des plus tyranniques (...) un des plus redoutables systèmes d'oppression des consciences* (PÉGUY, *Argent*, 1913, p. 1258). *D'un coup de pied, Amable envoya le chien s'arrondir dans le coin. Où c'est que vous avez eu ce chien-là ? demanda le Survenant. As-tu envie de dire qu'on te l'a volé ? répliqua Amable malendurant* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 49).

Étymol. et Hist. 1611 (COTGR.). Comp. de *mal** adv. et de *endurant**.

Plutôt que *vieilli*, le mot semble plus exactement régional : les attestations acadiennes et laurentiennes (dp. 1880) trouvent leur contrepoint dans les données dialectales réunies par le FEW : « St-Pol *malēdürā* “qui est d'un caractère peu commode”, yèr. Tôtes *malendurant*, Lisieux id. DT, norm. “hargneux”, havr. “difficile à contenter”, Eure “vétillieur”, SeudreS. “peu patient, exigeant, hargneux”, Varennes “qui ne veut rien souffrir”, bress. *maulèdeûran* “peu endurant”, Chaussin *mau-endurant* “d'un commerce difficile” ; norm. *malendurer* “souffrir impatientement” » (FEW 3, 189a, DŪRARE 2). Le type est surtout attesté dans le grand Ouest (> Canada), mais on trouve quelques points isolés dans l'Allier, les Vosges et le Jura. On s'explique mal l'absence de l'attestation de Cotgrave dans le FEW, et on attendrait des attestations charnières dans le commentaire historique du TLF.

L'article gagnerait à être complété par une notice bibliographique, qui pourrait se présenter comme suit : Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; PoirierAcad 1927 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; FEW 3, 189a, DŪRARE 2 ; Bél. 1957 ; Dulong 1968 ; Rogers 1977 (s.v. *endurant*) ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; DQA 1992.

2.37. *Marinade*

MARINADE, subst. fém. [...]

C. Région. (Canada), *au plur.* Conserves végétales au vinaigre. *Elle excellait à préparer, selon la saison, (...) des marinades dans du vinaigre étendu d'eau à point* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 168). [...]

Att. ds *Ac. dep.* 1718. **Étymol. et Hist.** 1651 (doc. ds B. GUÉGAN, *La Fleur de la cuisine française*, Paris, 1920, p. 63 d'apr. *FEW* t. 6, 1, p. 346). Dér. de *mariner** ; suff. *-ade**.

L'acception canadienne (C), attestée depuis 1785 au Québec (v. DHFQ), manque à la partie diachronique de l'article. On renverra à l'article du DHFQ, qui relève le sens métonymique de « nom donné aux différents aliments préparés pour être conservés pendant des voyages maritimes au long cours » dans la lexicographie française au XIX^e siècle (Lar 1866 et Littré), malheureusement absent de l'article du TLF, qui aurait pu citer le FEW : « “aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer” (AcC 1840—DG) », emploi à la suite duquel pourrait être classé l'acception canadienne ci-dessus. Signalons qu'on y trouve également le préfixé « kan. *amarinades* f. pl. “conserves au vinaigre” », dérivé de « Saint. kan. *amariner* v.a. “laisser tremper dans le vinaigre, etc.” », lequel a même donné le hapax « nfr. *amariné* adj. “préparé pour être conservé dans des boîtes” Besch 1845 ».

Une notice bibliographique renverrait utilement à FEW 6/1, 346ab, MARINUS I 2 c et à DHFQ 1998.

2.38. *Mêlant*

Mêlant, adj. (dans l'article **MÊLER**, verbe trans.)

REM. 1. Mêlant, adj. [Dans la constr. *c'est/c'est pas mêlant*]

Complicé. *Si tu tricotais, ça t'aiderait à passer le temps. Veux-tu, que je te monte un tricot ? J'ai essayé (...). Mais je perds la centaine à tout coup. Pourquoi que tu couds pas d'abord ? C'est moins mêlant* (G. GUÈVREMONT, *Marie-Didace*, 1947, p. 116 ds *Richesses Québec* 1982). *Si je serais vous, c'est pas mêlant, je me présenterais député !* (A. RICARD, *La gloire*, 1975, p. 12, ds *Richesses Québec* 1982).

L'adjectif (issu d'un participe présent) *mêlant*, cité dans la partie synchronique en raison d'un emploi régional canadien, n'est pas repris dans la partie diachronique. Il s'agit d'une spécialisation sémantique récente (dp. 1947, cf. l'exemple ci-dessus), mais aujourd'hui très répandue au Québec (nombreux exemples dans Clas 1982 et dans le fichier lexical du TLFQ sur internet). Comme le précise DQA 1992, la locution phrastique *c'est pas mêlant* signifie en fait « sans contredit » et équivaut à « assurément, certainement » ; on pourrait ajouter « sans aucun doute ». Il s'agit d'un type de modalisateur d'énoncé qui précise que la séquence de discours sur laquelle il porte est considérée par l'énonciateur comme une évidence ne pouvant donner lieu à aucune tergiversation (contrairement à ce qui « mêle », ce qui rend confus).

En guise de notice bibliographique, on pourrait citer Rogers 1977 ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; DQA 1992.

2.39. *Marle*

Marle, subst. masc. (dans l'article **MERLE**, subst. masc.)

REM. Marle, subst. masc., var., région. (Canada). *Amable renâcla* :

Chante toujours, beau marle, chante-nous tes chansons

(GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 166).

L'ouverture [ɛ] > [a] en syllabe fermée par [r] est un trait dominant de la phonétique du franco-canadien populaire traditionnel (v. JuneauContrib 1972, p. 39 *sqq.*) ; elle ne survit toutefois aujourd'hui que dans certains emplois lexicalisés (en particulier dans les jurons : *maudite marde, viarge*, etc.). Elle est bien attestée dans l'histoire du français (v. BourciezPhonétique, § 47, rem. II), et on la rencontre également dans plusieurs parlers dialectaux, en particulier dans l'Ouest et le Centre. Pour le mot qui nous occupe, cf. : « poit. saint. *marl, merl*, SeudreS. kan. *marle*, IndreL. LoirCh. *marl*, Vendôme *muarle*, centr. *marle*, berr. id. RD », etc. (FEW 6/2, 35b, MĚRŮLA I 1).

Une notice bibliographique comprendrait PoirierAcad 1928 ; GPFC 1930 ; FEW 6, II, 35a, MĚRŮLA I 1 ; LavoieChicoutimi 1970 ; Clas 1982 (attestation de Guèvremont, v. ci-dessus) ; BrassTN 2001.

2.40. *Motton*

Motton, subst. masc. (dans l'article **MOTTE**, subst. fém.)

REM. [...] 4. Motton, subst. masc., région. (Canada). **a**) Petite motte (de terre, de neige, de pâte) compacte et durcie ; grumeau, morceau.

Le bien perdu en pure perte, soit la perche de clôture inclinée inutilement sur la route, soit l'outil à la traîne dans les champs, soit le beurre par larges mottons sur le pain, tout ce qui se consommait pour rien la révoltait (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 31). **b**) Synon. de *maton*¹ (v. ce mot B). *Cette laine est mal cardée, elle est remplie de mottons* (BĚL. 1957). **c**) Somme d'argent. *Je ne perds jamais mes paris. Barnabé a perdu un drôle de motton à gager contre moi* (A. RICARD, *La Vie exemplaire...*, 1973, p. 55 ds *Richesses Québec* 1982). **d**) Loc. verb. *Faire le/un motton* (BĚL. 1957). „Tomber en possession de beaucoup d'argent” (BĚL. 1957).

Encore une fois, les dérivés traités en remarque n'ont pas été repris dans la partie historique. Le type *motton* n.m., désignant différents types de petites agglomérations, de grumeaux, est bien attesté dans les parlers de l'Ouest, d'où il est passé au Canada ; cf. FEW : « Nfr. *motton* m. “petite boule de farine mal délayée” (seit 1868²), bnorm. id. Seguin 123, mal. *motõ*, Dol *motton*, renn. id. MémAnt 6, 260, Mée “petite motte d'une substance dure (p. ex. sucre)”, nant. Blain “petite agglomération de farine, de sucre, etc.”. Ancenis “grumeau de farine”, Chatbr. “morceau (p. ex. de sucre)”, bmanc. “grumeau”, hmanc. “id. ; caillot de lait”, Jubl. pl. “grumeaux dans la pâte”, ang. “grumeaux de lait”, saint. kan. sg. “petit grumeau d'une matière quelconque ; frisure sur la surface lisse d'une étoffe”, Lyon pl. “grumeaux dans la farine mal délayée” ».

La première attestation au Québec remonte à 1894. Le type n'est pas relevé dans les sources acadiennes et louisianaises, qui connaissent plutôt le surdérivé *mot(t)elon*

² MassicotteÎleauxGrues 1978 précise : « *Motton* a même franchi le seuil de certains dict. depuis 1868 (v. notamment Larousse ; Littré (pl.) ; Bescherelle 1892 ; Larousse 1928 et 1960 ; Quillet 1978 ; manque dans Rob). » (p. 103).

(PoirierAcad, DitchyLouis). En revanche, il est encore très vivant au Québec, où il a développé plusieurs emplois figurés et entre dans la construction de nombreuses locutions.

Notice bibliographique : Clapin 1894 ; GPFC 1930 ; FEW 6/3, 297ab, MŪTT 1 b β b' ; MassignonAcad 1962 ; Dulong 1968 ; MassicotteÎleauxGrues 1978, p. 103 ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; DQA 1992.

2.41. *Mouiller*

MOUILLER, verbe [...]

B. Région. (Ouest et Canada). Pleuvoir. *Chaque matin les hommes examinaient le ciel et tenaient conseil. Le vent tourne au sudet. Blasphème! Il va mouiller encore, c'est clair* (HÉMON, *M. Chapdelaine*, 1916, p. 95). *Z'Yeux-Ronds peut courir à toutes jambes, une nuit de temps quand il mouille, sans se cogner sur rien* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 143).

[Début d'une comptine largement répandue] *Il pleut, il mouille, C'est la fête à la grenouille...* [...]

3. a) XIII^e s. part. passé adj. «pluvieux, humide» (*Chansons Ms 389* Bibl. Berne, 379, 1: en tens **moillié** et enpleu) ; 1563 *année mouillée* (PALISSY, *Recepte véritable*, éd. A. France, p. 45) ; 1668 subst. «temps humide» (LA FONTAINE, *Fables*, VI, 4, 13, éd. A. Régnier: du sec et du **moillié**) ; **b)** 1636 intrans. «pleuvoir» (MONET: il **a Moüillé** ce matin) ; 1680 (RICH. : pluie qui **mouille**) ;

Cette particularité sémantique a été traitée dans DRF 2001, dont le commentaire serait à recopier ici intégralement (à la place du point 3 du commentaire historique). Elle est attestée au Québec depuis le dernier tiers du 17^e siècle (fichier TLFQ cité dans DRF) et est répandue dans toutes les variétés de français nord-américain (même à Saint-Pierre et Miquelon, v. BrassChauvSPM 1990).

L'article *mouiller* se terminerait avantageusement par la notice bibliographique suivante : DRF 2001 (avec bibliographie) ; BrassTN 2001.

2.42. *Ouiller*

OUILLER, verbe trans.

A. OENOL. Maintenir le plein dans un fût qui s'est partiellement vidé en ajoutant du vin de même nature. *On a imaginé également (dans les caves importantes) d'ouiller non pas avec du vin, mais avec de l'acide carbonique (fourni comprimé en bouteilles)* (REN. *Vin* 1962).

B. P. anal.

1. Région. (Canada), *p. anal.* Gaver, rassasier. *Pour un plat apporté deux fois de suite sur la table, il tempêta. Pourtant, vous avez coutume d'aimer ça du bouilli, mon beau-père ? Ouais, mais tu nous houilles! C'est pas parce qu'une chose est bonne...* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 186).

2. AÉROSPAT. „Maintenir constant par additions successives le niveau des ergols contenus dans les réservoirs d'un lanceur, jusqu'au décollage de celui-ci” (*Sc. Techn. spat.* 1978).

Prononc. et Orth. : [uje], (*il*) *ouille* [uj]. Att. ds *Ac. dep.* 1878. Graph. (*tu nous*) *houilles* (GUÈVREMONT, *loc. cit.*). **Étymol. et Hist.** 1322 *euillier* (Arch. JJ 61, pièce 439 ds GDF. *Compl., s.v. ouillier*) ; 1504 *ouillier* (Ste-Croix, Arch. Vienne, *ibid.*). De *oeil** att. en 1294 au sens

de «bonde du tonneau» (*Miracle de St Eloi*, éd. Peigné-Delacourt, p. 92) ; cf. antérieurement le type *aouiller* (*aeugler*, Arch. K 36b, pièce 43 ds GDF., s.v. *aouillier*), bien vivant dans les parlers régionaux (v. *FEW* t.7, p. 317). *Ouiller* est att. au fig. au sens de «remplir, engraisser, nourrir (quelqu'un)» (1428, A. CHARTIER, *L'Esper.*, *OEuv.*, p. 269, éd. 1617 ds GDF.), sens qui a survécu dans certains parlers (v. *FEW*, *loc. cit.*).

Le verbe *ouiller* est très rare en franco-québécois, aujourd'hui désuet. On le trouve attesté en Amérique du Nord depuis 1743/1744 (sous la graphie *houiller*, v. PotierHalford), mais aux sens de «remplir (un tonneau)» (bien attesté en français médiéval, v. le commentaire du TLF ci-dessus) et «exciter (un chien)» (aussi attesté en France mais beaucoup plus rare, cf. Tournai *ouiller* «exciter [p. ex. un chien contre un chat]» *FEW*). Quant au sens figuré de «engraisser, nourrir (quelqu'un)», lui aussi bien attesté dans la langue médiévale (v. ci-dessus), on peut raffiner le commentaire du TLF quant à sa représentation «dans certains parlers». D'abord le verbe : ChefB. *ouiller* «gorger qn de nourriture», saint. *aoiller*, *ouiller* «rassasier», gâtin. *avouiller* «rassasier trop, dégoûter», *évoiller*, Minot *ouillé*, Chav. *ouiglia* «être rassasié (des animaux)», Excid. *ouillé* «rassasier» ; puis, le participe passé-adjectif : mfr. *ouillé* «dont le ventre est plein» Chartier [né à Bayeux], *ouillé* (Bouchet ; d'Aubigné [né en Saintonge]), *aoillé* Cotgr 1611, ang. *oeillé de* «las de, fatigué», bgât. *ouillé de* «qui en a assez de», loch. *avouillé* «repu, écœuré», Sologne id., *avouillé*, ChâtillonS. *houillé* «dégoûté d'un mets» (tous *FEW*). Ces attestations se concentrent dans l'Ouest (d'où elles sont passées au Canada) et le Centre du domaine oïlique.

Notice bibliographique : Viger, BPFC 1810 ; GPFC 1930 (s.v. *houiller*, *ouiller*, même signification : «gaver, repaître, rassasier») ; *FEW* 7, 317b, ÖCŪLUS I 1 b ζ (où manquent les matériaux canadiens) ; Clas 1981 (cite l'attestation de G. Guèvremont) ; DulongCanada 1989 s.v. *ouiller* (avec le sens de «repaître, rassasier») ; cf. encore les participes *ouillant*, *ouillé* ; tous les trois sont donnés avec l'indication diatopique «Lanaudière», région dans le sud de laquelle se déroule effectivement l'action du roman *Le Survenant*) ; PotierHalford.

2.43. Paqueton

Paqueton, subst. masc. (dans l'article **PAQUET**, subst. masc.)

REM. 1. Paquet-cadeau, subst. masc. Paquet contenant un cadeau, enveloppé d'un emballage fantaisie. *Elle prend des dattes en branches, et c'est reparti. Ce n'est pas qu'elle souhaite un paquet-cadeau, c'est qu'elle se demande si elle ne ferait pas mieux d'investir dans des abricots secs* (Cl. COURCHAY, *Un Ami de passage*, Paris, Le Livre de poche, 1983, p. 50). **2. Paquet-poste**, subst. masc. Colis acheminé par la poste. *Les paquets-poste recommandés peuvent être délivrés à la concierge. En cas d'absence ou de refus de cette dernière, ils doivent être présentés à l'appartement* (*Le Monde*, 20 mars 1981, p. 31). **3. Paqueton**, subst. masc., région. (Canada). Paquet, baluchon. *Les hardes du Survenant et son paqueton ne pendaient plus au mur* (GUÉVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 254).

Une fois de plus, les dérivés en remarque ne sont pas traités dans le commentaire historique du TLF. La première attestation de canad. *paqueton* n. m. «paquet» remonte à 1744 (Potier). Il s'agit d'un dérivé sur *paquet* n. m. à l'aide du suffixe *-on* à valeur diminutive. Le mot n'est pas entièrement isolé, cf. Anjou *paqueton* n. m. «petit paquet» Verrier-Onillon 1908 (attesté plus précisément à Montjean, patrie d'Onillon). Ces données manquent à *FEW* 16, 614a, PAK I 2.

Notice bibliographique : GPFC 1930 ; Bél. 1957 ; Rogers 1977 (cite *Marie-Didace*, 1947, de G. Guèvremont) ; Clas 1982 (8 attestations littéraires, de 1932 à 1964) ; DulongCanad 1989 ; PotierHalford. – 12 attestations littéraires dans le fichier lexical informatisé du TLFQ, de 1940 à 1994.

2.44. *Pelleter*

PELLETER, verbe trans.

Ramasser, déplacer ou remuer une substance avec une pelle. *Pelleter des matériaux, des gravats. Il y a beaucoup de matériaux difficiles à pelleter dans une usine : Minerai ou charbon gras, par exemple* (PETHOUD, *Organ. industr. et comm.*, 1931, p. 65). *Il ne dit pas un mot (...) des misères du débardeur, couché au fond de la cale, à pelleter le grain dont la poussière encrasse ses poumons* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 146). *Des gens balayaient ou pelletaient la neige devant le seuil de leur porte* (ROY, *Bonheur occas.*, 1945, p. 116).

Étymol. et Hist. 1776 (*Encyclop. Suppl.* t.1, p. 917b, s.v. *bled, blé* : **Peltrier** [le blé] c'est à dire travailler à la pelle) ; 1845 «prendre à la pelle, remuer avec la pelle» (BESCH.). Dér. de *pelle** ; suff. *-eter**.

Bbg. CHAUTARD *Vie étrange Argot* 1931, p. 531 (s.v. *peller*).

Nous sommes en mesure de verser dans le dossier de *pelleter* une nouvelle première attestation : canad. *pelleter* v. tr. “dégager (les chemins et les routes de la neige qui s’y est accumulée)” (1797, v. DatLex 48). On est en présence d’un régionalisme de fréquence, beaucoup plus répandu (et plus anciennement) au Canada qu’en France. Longtemps perçu comme non-standard au Québec (ainsi qu’en Acadie et en Louisiane), si l’on en juge par son apparition dans de nombreux ouvrages de puristes aux 19^e et 20^e siècles (apparition motivée par la mauvaise prise en charge du mot dans la lexicographie française).

Notice bibliographique : Viger 1810 ; Maguire 1841 ; Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; PoirierAcad 1927 ; DitchyLouis 1932 (“prendre à la pelle”) ; FEW 7, 481a, PALA I 1 ; MassignonAcad 1962 ; MassicotteÎleauxGrues 1978, p. 68 ; DatLex 48.

2.45. *Piler*

PILER, verbe [...]

2. Région. (Canada). Marcher, appuyer le pied sur quelque chose. *Et pile pas dans l'ortie* (GUÈVREMONT, *Marie-Didace*, 1947, p. 198 ds ROGERS 1977).

Étymol. et Hist. **1.** *Ca* 1170 *orge piled* (*Livre des Rois*, II, XVII, 20, éd. E. R. Curtius, p. 90) ; **2.** 1656 «manger beaucoup» (OUDIN *Curiositez*, p. 325). Du b. lat. *pilare* «enfoncer comme un pilier, planter, empiler» (fin du IV^e s., v. ERN.-MEILLET), dér. de *pila* «pile, pilier». **Fréq. abs. littér.** : 165.

En ce qui concerne l’emploi présenté comme canadien (en fait nord-américain : Acadie, SPM, Québec, Windsor, Louisiane), absent du commentaire historique, il s’agit d’un héritage de l’Ouest galloroman, où le mot est encore bien vivant aujourd’hui en français régional : cf. DRF 2001 s.v. *piler* 2 (qui donne comme première attestation pour le Canada VigerB 1810 < fichier TLFQ).

Notice bibliographique : Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1927 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; FEW 8, 491b, PİLARE 2 ; HullWindsor 1955 ; Bél. 1957 ;

MassignonAcad 1962 ; Dul. 1968 ; Rogers 1977 ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; BrassChauvSPM 1990 ; BrassTN 2001 ; DQA 1992 ; DRF 2001.

2.46. *Po(i)gner*

Pogner, poigner, verbe trans. (dans l'article **POGNE**, subst. fém.)

DÉR. Pogner, poigner, verbe trans. a) Empoigner, prendre, saisir.

Doguereau, d'un geste imperceptible et court, poigna la garde de son épée, comme pour y arracher de l'énergie (D'ESPARBÈS, *Vent du boulet*, 1909, p. 25). *Là, on se met à l'abri, tard, l'automne, quand les gros vents vous poignent pendant qu'on chasse ou ben donc qu'on pêche sur les battures* (GUÈVREMONT, *Marie-Didace*, 1945 ds ROGERS 1977). *Pogner les nerfs*. „S'emporter, se fâcher” (*Fichier TLFQ*). *Empl. pronom. réciproque*. „En venir aux coup ; se battre, s'engueuler” (*Fichier TLFQ*).

Po(i)gner représente un verbe dénominal formé sur *poing*. Ce type lexical est particulièrement bien attesté en domaine wallon, mais également çà et là dans l'Ouest et le Centre du domaine galloroman : Lütt. *poigner* v.a. “saisir avec la main” (16.–17. jh., Gdf ; HaustPort ; MassF ; MassBr), *pougnî* “v. n. puiser à pleine main ; v.a. tirer au sort ; couper (les cartes)”, nam. id., Neufch. *poigner* “toucher, manier”, Bouillon *pougni* “saisir” (1789), Giv. Nivelles, LLouv. *pougnî* “prendre à pleines mains”, Jam. “prendre violemment”, Mons *pougnier* “puiser par poignées”, *pogner, poigner*, nant. Blain “arracher les mauvaises herbes avec la main”, kan. *pogner* “prendre violemment”, Varennes *pouner* “prendre”, Nivernais *pougnier* “empoigner”, gaum. “plonger la main quelque part pour l'en retirer pleine” (FEW).

Le mot a développé une vaste gamme d'emplois en Acadie et surtout au Québec (v. DQA), où il est attesté depuis 1890 (v. ILQ). On trouve également en français régional de Wallonie *poigner dans* “saisir à pleines mains” (Belg 1994 ; Delcourt 1999).

L'article *pogne* ne bénéficie pas d'une notice bibliographique ; concernant le verbe dénominal, une telle notice se présenterait comme suit : Clapin 1894 ; PoirierAcad 1927 ; DitchyLouis 1932 ; FEW 9, 515b, PŪGNUS 1 ; MassignonAcad 1962 ; Dulong 1968 ; MassicottelleauxGrues 1978 ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; BrassTN 2001 ; DQA 1992 (description sémantique très complète).

2.47. *Ramassure*

Ramassure, subst. fém. (dans l'article **RAMASSER**¹, verbe trans.)

REM. Ramassure, subst. fém., région. (Canada), péj. Personne sans domicile ni travail, que l'on veut bien recueillir chez soi. *Pour comble de malchance, le Survenant, cette ramassure des routes, ce fend-le-vent, s'est arrêté au Chenal du Moine. Que ne passait-il son chemin!* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 158).

Mot très rare avec ce sens figuré (il s'agit en fait d'une création d'auteur, attestée deux fois dans le roman cité ci-dessus, toujours dans la locution *ramassure des routes*). Au sens propre, il n'est guère mieux attesté au Canada (sauf GPFC), mais le type lexical est connu dans l'Ouest galloroman, d'où il doit avoir été exporté outre-mer : St-Pol *ramasür* (f. pl.) “menus débris ou restes d'une substance quelconque, ce que l'on amasse en tas en balayant”, art. *ramassures* “débris que l'on ramasse sur la table après chaque repas ; reste de charbon, de bois ou de toute autre chose que l'on ramasse pour nettoyer la place que qn occupait”, SeudreS. sg. “ce qui se ramasse” (FEW). On trouve également une autre aire dans le Nord-Est : Cum. *ramassures* “ce qu'on vient de ramasser en râclant ou en balayant”, Metz, Paysh.

Isle, saun. *remesür* “ramassis, salmigondis ; chose abandonnée ou de peu de valeur ; restes de céréales de trèfle, etc., ramassées avec le râteau”, Nied *remesyær* (FEW).

La notice bibliographique de l'article *ramasser*¹ pourrait être complétée, pour le dérivé *ramassure*, par les mentions suivantes : GPFC (*ramassures* “balayures”) ; FEW 6/1, 450b-451a, MASSA 4 ; Clas 1982 (même lexie complexe, *ramassure des routes*, dans un autre passage du roman *Le Survenant* cité ci-dessus).

2.48. *Rapailier*

RAPAILLER, verbe trans.

Région. (notamment *Canada*)

A. Ramasser des objets ici et là ; rassembler des objets épars. *Un printemps l'eau avait monté assez haut qu'on a dû rapailier notre butin partout, passé les îles et jusque dans l'anse de Nicolet* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 199). *Tu rapailiais là-dedans [le dépotoir], à ton choix, une feuille de tuyau, quatre plaques de tôle pour la couverture, et tu te choisissais un lot à une place pas trop puante [pour construire une cabane]* (ROY, *Bonheur occas.*, 1945, p. 378).

B. Rassembler des personnes. *Le Mastif ramassa le voile, se le mit sur la tête et dit au guitariste : Si vous voulez bien, c'est moi qui chanterai. Ce guitariste dit : « d'accord ». Il rapaille ses musiciens* (J. FERRON, *La Charrette*, 1968, p. 125 ds *Richesses Québec* 1982, p. 1950).

Étymol. et Hist. 1894 « ramasser (des objets) ici et là » (CLAPIN).

Dér., à l'aide du suff. *-ailler**, de *raper* « grappiller » (1609, VICTOR), lui-même dér. de *râpe** au sens de « marc de raisin » (FEW t. 16, p. 671b). Cf. aussi FEW t. 16, p. 666a, s.v. *rapôn*.

À mesure que l'on avance dans l'ordre alphabétique, le traitement historique des régionalismes finit par s'améliorer : une première attestation, des renvois (timides et perfectibles) au FEW, une analyse morphologique. Il est toutefois toujours possible de raffiner un peu l'analyse aréologique et la critique des sources : la base dérivationnelle « mfr. *raper* “grapiller” (Cresp 1616—Oud 1660) » n'est peut-être pas neutre du point de vue diatopique, n'étant attestée que dans les parlers de l'Ouest (Blain, nant., poit. Elle, aun. Saint. SeudreS. *râper*), v. FEW s.v. RASPÔN. Quant à notre dérivé canadien, on le trouve lui aussi dans le Centre-Ouest galloroman : cf. DSèvres *rapayé* “grapiller” (p 511), ChefB. *rapailier* (FEW *ibid.*). Il est permis de se demander si certains matériaux classés séparément sous un autre étymon (RÂPÔN) sont vraiment à traiter à part (bgât. *rapailier* “ramasser en fraude”, Aiript *rapała* “grapiller” P 157, poit. *rapailai* “ramasser le chanvre le plus court”). P. Rézeau et J.-P. Chauveau (TraLiPhi 32, 1994, p. 61) plaident pour leur rattachement à RASPÔN, où a été classé le simple saint. SeudreS. *râpe* f. “rafle du raisin”, dont la voyelle tonique appelle un étymon en -AS-. Matériaux à compléter par ALO 70 et 207 ainsi que ALG 327.

Nouvelle notice bibliographique : Clapin 1894 ; Bél. 1957 ; FEW 16, 666a, RAPÔN 2 ; FEW 16, 671b, RASPÔN 2 a ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 ; « Cas d'étymologie double dans le FEW (V) », dans TraLiPhi 32, 1994, p. 61.

2.49. Roulière

ROULIÈRE, subst. fém. [...]

II. Région. (Canada). Ornière (d'apr. *Forest*. 1946). *Maintenant, au lieu de lisses bleues sur les routes de neige fraîche, une eau brunâtre stagnait, vers l'heure du midi, dans les roulières cahoteuses* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 144).

Étymol. et Hist. V. *roulier*.

ROULIER, subst. masc. [...]

Étymol. et Hist. **1. a)** 1292 subst. masc. « voiturier qui transportait des marchandises » *Pierre le roullier* (*Le Livre de la Taille de Paris* ds H. GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel*, 1837, p. 174) ; **b)** 1931 mar. *roulier des mers* (ALBITRECCIA, *loc. cit.*) ; d'où 1975 *roulier* « navire de charge » (*Lar. encyclop. Suppl.*) ; **2. a)** 1435 adj. *civiere ruilliere* « brouette » (*Compt. de Nevers*, CC 37, f° 39 v°, Arch. mun. Nevers ds GDF., s.v. *roliere*) ; 1451 *civière roliere* (*ibid.*, CC 47, f° 14 r°, *ibid.*) ; **b)** 1606 *id.* « qui a trait au transport des marchandises par roulage » *cheval roulier* (NICOT) ; 1875 *chemin roulier* (*Lar. 19^e*) ; **3.** 1829 subst. fém. « blouse de roulier » (BOISTE). Dér. de *rouler** ; suff. *-ier**. **Fréq. abs. littér.** : 157.

Le canadianisme n'est pas repris dans le commentaire historique. On en relève une première attestation en 1909 (Dionne). Encore une fois, nous avons affaire à un type lexical attesté principalement dans le Nord-Ouest et dans l'Ouest (spécialement en Ille-et-Vilaine), d'où il sera passé au Canada : *Jam. ru'ler* [n. f.] « ornière » B 42, norm. *reulière* (schon DT), yér. Bray *id.*, sair. *rouière*, Dol *rouyère*, Fougères *rouyéère*, cogl. *rwðyēr* ABret 18, 543, Pipriac *royær* ABret 16, 529, Canc. *roulière* « rigole de chemin » (FEW s.v. RÖTĚLLA). Cf. encore ALBRAM 480 (type fréquent dans les Côtes-d'Armor, en Morbihan et en Ille-et-Vilaine) et ALN 490 (type attesté en Seine-Maritime). On relève de façon isolée dans la lexicographie française « *roulier* adj. « où il ne passe que de grosses voitures (d'une route) » (*Lar* 1933 ; Q) » (FEW *ibid.*).

Une utile notice bibliographique se présenterait ainsi : Dionne 1909 s.v. *roulière* (« chemin de voiture ») ; GPFC 1930 s.v. *roulière* (« trace creusée par le passage des roues, ornière ») ; Bél. 1957 s.v. *roulière* (« trace creusée dans un chemin non pavé par le passage des roues ») ; FEW 10, 504a, RÖTĚLLA I ; MassignonAcad 1962 ; Clas 1982 ; DulongCanad 1989 s.v. *roulière* (« ornière, trace laissée par le passage des roues sur la terre, ou par des patins de traîneau sur la neige ») ; DQA 1992 s.v. *roulière* (« trace, plus ou moins profonde, laissée dans une voie (boue, neige, etc.) par le passage de véhicules munis de roues ou de patins »).

2.50. Trente-sous

Trente-sous, subst. masc. inv. (dans l'article **SOU**, subst. masc.)

REM. 1. -sou, élém. de compos. [...] **Trente-sous**, subst. masc. inv., région. (Canada). Pièce de vingt-cinq cents. *Il sortit même plusieurs trente-sous à la vue de tout le monde* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 220). [...]

Bbg. GÜNTHER (V.), WARTBURG (W. von). *Das Angelsächsische Element im französischen Wortschatz. In : [Mél. Fladieck (H.)].* Heidelberg, 1960, pp. 114-117. JUNEAU (M.) L'HEUREUX (R.). *La Lang. de deux meuniers québécois du milieu du XIX^e s. In: Trav. de ling. québécoise. I.* Québec, 1975, p. 91. LIVINGSTON (Ch. H.).

French etymological notes. *Mod. Lang. Quart.* 1944, t. 5, pp. 219-227.
QUEM. *DDL* t. 10 (s.v. *n'avoir pas le premier sou ; n'avoir pas un sou de qqc.*).

Le composé *trente-sous* n'est pas repris dans le commentaire historique. Il a été traité dans DHFQ 1998, auquel on renverra pour un historique détaillé. Le *trente-sous* était autrefois une pièce de monnaie équivalant à la quatrième partie de la piastre canadienne, qui comptait en réalité cent vingt sous. Lors du passage au système décimal en 1858, le mot a continué de s'employer pour désigner une pièce équivalant à la quatrième partie du dollar, qui valait désormais vingt-cinq cents. Le mot est encore courant aujourd'hui en franco-canadien.

En guise de notice bibliographique, on citera DHFQ 1998 s.v. *sou* II 2, p. 466ab.

2.51. *Survenant*

SURVENANT, -ANTE, part. prés., adj. et subst.

I. Part. prés. de *survenir**.

II. Adj., rare, vx.

A. [En parlant d'une pers.] Qui arrive auprès de quelqu'un, qui s'ajoute à un groupe de personnes. *Le célèbre M. Le Maître, dans ce Port-Royal si rigoureux, prenait en plaisir et en dévotion de se faire raconter par chacun des solitaires survenants les aventures spirituelles et les renversements intérieurs qui les y avaient amenés* (SAINTE-BEUVE, *Volupté*, t. 2, 1834, p. 38).

B. [En parlant d'une chose, d'un événement] Qui se traduit, qui arrive à l'existence, qui survient. *M. Singlin et M. de Saci gardèrent sans doute strictement son esprit [de l'abbé Saint-Cyran] ; mais, dans les circonstances nouvelles survenantes, ils ne le renouvelèrent pas dans le même sens* (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. 1, 1840, p. 440).

III. Subst., vieilli ou région. (Canada). Personne qui vient s'ajouter à un groupe de personnes ; nouveau venu dont on ignore la provenance. *Comme ces postes coûtent beaucoup de peine à gagner, ceux qui les ont ne sont pas d'humeur à se serrer et à se gêner pour faire de la place aux survenants* (M. DE GUÉRIN, *Corresp.*, 1834, p. 145). *Le Mascoutain s'entêta : Comment c'est qu'il se nomme d'abord, Amable ? On le sait pas plus que toi. C'est un survenant* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 67).

Att. ds *Ac. dep.* 1718. **Fréq. abs. littér.** : 102.

Le sens III — qui représente une spécialisation à partir de II A, auquel s'est ajouté le sème /dont on ignore la provenance/ — n'est pas entièrement inconnu dans l'histoire du français : cf. « afr. *sorvenant* “étranger” (ca. 1145—13. jh.), mfr. *survenant* “hôte” EstL 1564, 6 a, kan. “hôte survenant à l'improviste” » (FEW). Ce sémantisme est attesté au Canada dès 1894 (Clapin). Plutôt que d'un archaïsme du franco-canadien, il s'agit peut-être simplement d'une innovation sémantique indépendante, ayant eu lieu à quelques reprises dans l'histoire de la langue, sans continuité.

L'article du TLF pourrait être assorti de la notice bibliographique suivante : Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; Bél. 1957 ; FEW 14, 245a, VĚNĚRE I ; Rogers 1977 (cite G. Guèvremont) ; Clas 1982 (cite G. Guèvremont et Antonine Maillet) ; DulongCanad 1989.

2.52. Tasserie

Tasserie, subst. fém. (dans l'article **TAS**, subst. masc.)

DÉR. Tasserie, subst. fém., région. (Normandie, Canada). Grenier, partie d'une grange où l'on entasse les gerbes de blé. *Refoulé à l'arrière, l'entassement des anciennes dépendances recouvertes de chaumes : remise, tasserie, apprentis encore utilisables, mais au bois pourri faiblissant de partout* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 45). 1^{res} attest. **a**) 1562 « lieu où l'on entasse la récolte » (*Journal du sire de Gouberville*, 31 juill. ds POPPE, p. 184: *tasserye*), **b**) 1872 « lieu où l'on entasse les gerbes de blés » (*Avranchin*, 17 nov., aux *Annonces* ds LITTRÉ *Suppl.*) ; mot région. de Normandie, v. *FEW* t. 17, p. 318a et du Canada (1746, P. POTIER ds *Canada* 1968) ; de *tas*, suff. *-erie**.

Le canadianisme *tasserie* peut être légèrement antédaté, de 1746 en 1722 (Archives Nationales du Québec, v. MassicotteÎleauxGrues). Il s'agit d'un déverbal formé sur *tasser* v. tr. "mettre les choses en tas" (1308—1771, *FEW*), "réduire le volume de qch. par la pression (p. ex. de la terre)" (dp. Ac 1762, *ibid.*) avec le suff. *-erie* à valeur locative (cf. *laiterie*, *brasserie*). Le type lexical est répandu dans toute la Normandie : anorm. *tasserye* f. "lieu où l'on entasse la récolte" (1562, Goub), Somme, Oise *tasriy* "lieu où l'on tasse la récolte" (ALF 550 p 267, 266, 257, 248), SeineI. id. (p 258), norm. *tasserie* "emplacement disposé à l'extérieur des bâtiments de la ferme, pour y entasser le blé, etc. qui n'a pu trouver place dans la grange", Bray "lieu où l'on entasse la récolte", Tôtes, PtAud. Tinch. bess. Valognes "partie de la grange où l'on entasse les gerbes", Avranches id. (1872, LittréSuppl.), hmanc. kan. id. (*FEW*). D'après Chauveau/Lavoie, ce sont plus précisément les paysans du Perche qui doivent l'avoir exporté en Amérique du Nord, où il s'est massivement diffusé au Québec, en Acadie (où domine toutefois *carré*), à Windsor/Détroit et en Louisiane.

La notice bibliographique de l'article *tasser* peut être complétée, pour le dérivé *tasserie*, par les mentions suivantes : Dunn 1880 ; Clapin 1894 ; Dionne 1909 ; PoirierAcad 1927 ; GPFC 1930 ; DitchyLouis 1932 ; HullWindsor 1955 ; Bél. 1957 ; *FEW* 17, 318ab, *TAS I ; MassignonAcad 1962 (avec bibliographie) ; Juneau, TraLiQ 1, 1975, p. 167 et note 45 (nombreuses attestations de 1747 à 1873) ; AlmazanDétroit 1977 ; Rogers 1977 ; MassicotteÎleauxGrues 1978, p. 192 ; ALEC 365 ; Clas 1982 ; Chauveau/Lavoie, RLiR 57, 1993, p. 397 (avec bibliographie) ; PotierHalford.

2.53. Tourtière

TOURTIÈRE, subst. fém. [...]

B. Région. (Canada). Tourte salée ou sucrée. *L'heure était venue d'apporter la jarre de beignets blanchis de sucre fin, le ragoût (...), les tourtières fondant dans la bouche* (GUÈVREMONT, *Survenant*, 1945, p. 102).

Étymol. et Hist. **1.** 1573 « ustensile de cuisine pour faire des tourtes » (J.-A. DE BAÏF, *Les Passetems*, I ds *Œuvres en rime*, éd. Ch. Marty-Laveaux, t. 4, p. 246) ; **2.** 1863 canadianisme « tourte à base de porc » (Ph. AUBERT DE GASPÉ, *Anciens Canadiens* ds *Meta* t. 24, n° 3, 1979, pp. 402-403 [daté par erreur de 1836]). Dér. de *tourte** ; suff. *-ière*, v. *-ier*.

De 1863, le canadianisme sémantique *tourtière* peut être antédaté en 1646 (v. DHFQ, où le dérivé a eu droit à un traitement approfondi). Pour ce qui est de la description sémantique,

on attendrait une marque telle que « par méton. (le contenant pour le contenu) » quelque part dans le commentaire historique, en référence à l'emploi canadien.

On ajoutera la notice bibliographique : FEW 13/2, 111b, TÖRTA 1 ; DHFQ 1998.

3. Conclusion

Dans l'ensemble, on constate que pratiquement toutes les notices étymologiques des articles du *Trésor de la langue française* consacrés à des canadianismes peuvent être améliorés. Dans bien des cas, les québécismes n'ont tout simplement pas été pris en charge dans le commentaire historique, soit que le rédacteur ne les ait pas identifiés comme tels, soit parce qu'il s'agit de dérivés, de composés ou de locutions cités en remarque (ces derniers sont négligés, en général, par les rédacteurs de la diachronie), soit encore qu'il s'agisse de régionalismes simplement sémantiques n'ayant pas été considérés comme suffisamment importants pour avoir l'honneur d'une mention dans le commentaire historique (si tant est que le rédacteur diachronicien ait été au courant de leur existence). Lorsqu'ils ont effectivement été pris en compte par les rédacteurs, il est presque toujours possible d'améliorer les premières datations, la représentation dans la lexicographie (par des renvois systématiques au FEW, au DHFQ et au DRF, ainsi que par la consultation de l'ILQ), la critique des sources, et d'ajouter des précisions quant à la genèse du régionalisme (procédé de formation, figure d'évolution sémantique, etc.), à son origine galloromane et à sa répartition géographique en Amérique du Nord (voire en Europe). Dans les cas les plus extrêmes, nous avons même pu proposer un nouvel étymon et, partant, un dégroupement d'homonymes.

Le travail de recherche historique et étymologique qui reste à faire sur les québécismes est particulièrement important, la nomenclature du DHFQ n'incluant encore qu'une petite partie des mots québécois apparaissant dans le TLFi (contrairement à ce qui serait le cas des régionalismes de Suisse ou des régions de France, pour lesquelles le DSR et le DRF, respectivement, couvrent une plus large portion du vocabulaire différentiel). Le type de complétage illustré ici n'est donc qu'un début ; nous espérons pouvoir le poursuivre et l'étendre à l'ensemble des québécismes que recèle le TLFi.

4. Références bibliographiques

Pour les sigles bibliographiques utilisés, on est prié de se reporter au *Beiheft* du FEW, à la liste d'abréviations du *Dictionnaire suisse romand* d'André Thibault, à celle du *Dictionnaire des régionalismes de France* de Pierre Rézeau, ainsi qu'à celle du *Dictionnaire historique du français québécois* de Claude Poirier (éventuellement complétée par une consultation de l'ILQ : <http://www.tlfq.ulaval.ca/ilq/>).

Source primaire :

Guèvremont, Germaine (1989) : *Le Survenant*, édition critique par Yvan G. Lepage. Montréal : Les Presses de l'Université Laval (Bibliothèque du Nouveau Monde).